

Ville de Rouen

# BUDGET PRIMITIF 2022

Présentation générale

## **SOMMAIRE**

I.	L'EQUILIBRE GENERAL	4
II.	L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL	6
A.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
1.	Des recettes de fonctionnement 2022 dynamiques malgré la crise	9
a.	La répartition des recettes de fonctionnement	9
b.	La présentation des recettes réelles de fonctionnement par politique	10
2.	Des dépenses de fonctionnement confortées pour 2022	16
a.	La répartition des dépenses de fonctionnement	16
b.	Présentation des dépenses réelles de fonctionnement par segmentation politique	17
B.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26
1.	Les recettes réelles d'investissement	26
a.	La répartition des recettes d'investissement	26
b.	Présentation des recettes réelles d'investissement par segmentation politique	27
2.	Des dépenses réelles d'investissement 2022 au service des nouvelles ambitions municipales	30
a.	Les crédits pluriannuels	31
b.	Les crédits de paiement 2022	34

## AVANT-PROPOS

La préparation du deuxième budget de la mandature s'est déroulée dans un contexte encore fortement marqué par la crise sanitaire, mais aussi économique et sociale, liée au virus COVID 19.

Dans cette crise, la Ville a déployé une série d'actions, afin d'accompagner les Rouennaises et les Rouennais : création de l'Armada des Rouennais solidaires, exonération des loyers et des droits de terrasse pour les commerces, participation au fonds PLUS (plan local d'urgence solidaire) de la Métropole à destination des associations, opération 'Rouen métropole en plein R' pour accompagner la reprise de l'activité dans le secteur de la culture, mesures d'urgence à destination de la jeunesse, activation et renforcement des actions à destination des personnes âgées avec le plan d'alerte Séniors...

Grâce à la campagne de vaccination, dont la Ville et la Métropole ont accompagné le déploiement, la situation épidémique s'est améliorée dans le second semestre, mais le contexte demeure fragile, comme en témoigne l'arrivée d'une cinquième vague. La Ville doit demeurer agile et réactive pour faire face à cette situation potentiellement changeante.

Dans ce contexte, la Ville a fortement augmenté son volume d'investissement avec une double volonté : relancer l'activité économique du territoire d'une part, et investir massivement dans la transition social-écologique.

Nous devons tout à la fois répondre à l'urgence du présent et préparer l'avenir.

Le changement climatique est une réalité, comme en témoigne la multiplication des épisodes exceptionnels (dôme de chaleur, grands feux...). Il nous commande d'agir résolument à notre échelle pour adapter notre territoire et protéger les habitants.

La mise en œuvre du plan de renaturation 'Rouen naturellement' se poursuivra et s'accélèrera en 2022 : poursuite de la renaturation des cours d'écoles, mise en œuvre du plan paysage avec la renaturation de nombreux espaces publics (place de la Haute Vieille tour, ile Lacroix, place Saint-Clément, allée Delacroix...), lancement d'un programme art et renaturation dans l'espace public...

Le plan de transition de la ville se déploiera, avec un programme de rénovation énergétique de nos bâtiments publics ou la poursuite de la conversion du parc automobile de la ville.

Il n'y a pas de transition écologique sans justice sociale : la Ville intensifiera ses actions pour faire de Rouen une ville solidaire : inscription dans la démarche 'Territoires zéro chômeur de longue durée', poursuite du NPNRU, réflexion en vue de constituer un nouveau centre social sur les Hauts de Rouen...

L'amélioration de notre cadre de vie passe aussi par l'attention portée à la propreté de l'espace public d'une part, et à la tranquillité publique d'autre part. Le renforcement des moyens humains de la Police municipale, avec la création d'une brigade de nuit, et la hausse des moyens techniques, avec l'équipement supplémentaire en matière de vidéo-protection y participeront.

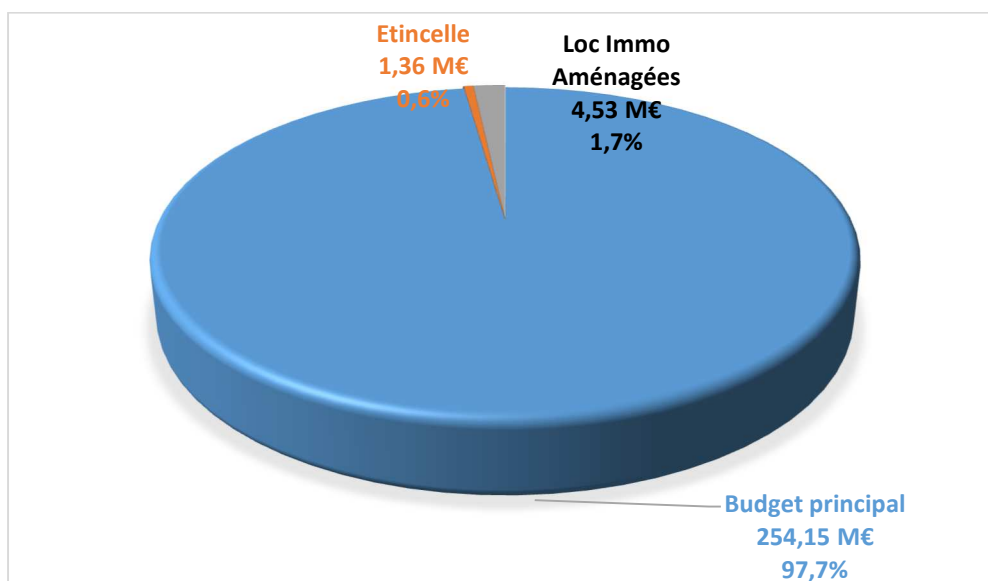
Ce budget primitif 2022 est conforme aux orientations budgétaires précédemment débattues. Il prévoit une maîtrise des dépenses de fonctionnement (+4,28%) et une augmentation volontariste des dépenses réelles d'investissement (+25,53%), sans aucune augmentation de la fiscalité municipale. Il s'appuie sur des ratios financiers et des fondamentaux budgétaires très sains, fruits de la gestion municipale de la mandature précédente.

Dans les temps d'incertitude, la Ville de Rouen trace son cap, dans le respect des engagements pris, avec volontarisme, sérieux et ambition.

## I. L'EQUILIBRE GENERAL

Le budget général pour l'année 2022 s'équilibre, tous budgets et tous mouvements confondus, à 260.042.928,00 €, dont 235.494.670,00 € en mouvements réels et 24.548.258,00 € en mouvements d'ordre.

Le budget principal représente plus de 97,7 % du budget général.



La répartition du budget général est la suivante :

	section de fonctionnement	section d'investissement	total
Budget principal	167 065 646,00 €	87 086 550,00 €	254 152 196,00 €
Budget annexe l'Etincelle	1 292 225,00 €	63 500,00 €	1 355 725,00 €
Budget annexe Locations Immobilières Aménagées	239 847,00 €	4 295 160,00 €	4 535 007,00 €
<b>Total</b>	<b>168 597 718,00 €</b>	<b>91 445 210,00 €</b>	<b>260 042 928,00 €</b>

En mouvements réels, les dépenses du budget général s'équilibrent à 147.836.236,00 € en section de fonctionnement et 87.658.434,00 € en section d'investissement.

	section de fonctionnement	section d'investissement	total
Budget principal	146 546 528,00	83 299 774,00 €	229 846 302,00 €
Budget annexe l'Etincelle	1 228 725,00 €	63 500,00 €	1 292 225,00 €
Budget annexe Locations Immobilières Aménagées	60 983,00 €	4 295 160,00 €	4 356 143,00 €
<b>Total</b>	<b>147 836 236,00 €</b>	<b>87 658 434,00 €</b>	<b>235 494 670,00 €</b>

Hors gestion active de la dette, le financement des dépenses d'investissement du budget général est assuré à hauteur de 28,81 % par l'épargne brute dégagée au titre du fonctionnement (soit 17,46 M€) et 24,00 % par les ressources propres d'investissement (soit 14,54 M€).

L'emprunt d'équilibre prévisionnel (tous budgets confondus) s'établit à 29,28 M€ représentant 47,75 % du financement des dépenses d'investissement.

BUDGET GENERAL (consolidation budget principal + budgets annexes)	dépenses	recettes
Total dépenses investissement (hors gestion active de la dette)	60 593 834,00 €	
Ressources propres d'investissement		5 956 825,00 €
Subventions investissement reçues		8 584 870,00 €
Autofinancement		17 459 706,00 €
<b>Emprunt d'équilibre</b>		<b>28 592 433,00 €</b>

## **II. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL**

Le budget principal 2022 est équilibré en dépenses et en recettes à 254,15 M€ (215,73 M€ en 2021), dont 229,85 M€ en opérations réelles (194,50 M€ en 2021) et 24,30 M€ en opérations d'ordre (21,23 M€ en 2021).

En mouvements réels, les recettes du budget 2022 se décomposent en un montant de 163,76 M€ en fonctionnement et 66,08 M€ en investissement, en hausse de + 2,16 % pour le fonctionnement et de + 93,22 % pour l'investissement par rapport au budget primitif 2021.

Le volume global des recettes réelles d'investissement est impacté par l'inscription des mouvements financiers liés à une opération de refinancement de la dette envisagée en 2022 et qui nécessite l'inscription de mouvements budgétaires spécifiques.

Hors mouvements de refinancement, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 40,58 M€, en progression de 18,66 % par rapport au budget primitif 2021.

En mouvements réels, les dépenses du budget 2022 se traduisent par un montant de 146,55 M€ en fonctionnement (+ 4,28 %) et 83,30 M€ en investissement (+ 54,39 %). Cette forte évolution des dépenses d'investissement s'explique notamment par l'inscription des mouvements financiers liés à l'opération de refinancement envisagée.

De la même façon que pour les recettes d'investissement hors mouvements de refinancement, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 57,80 M€, en progression de 7,13 % par rapport au budget primitif 2021. Comparés aux inscriptions du budget primitif 2020, les crédits réels d'investissement sont en progression de 23,99 %.

Ce budget se caractérise par un montant d'opérations d'ordre de 20,52 M€ en dépenses de fonctionnement, correspondant aux dotations aux amortissements (12,39 M€) et au virement à la section d'investissement (4,83 M€). La comptabilisation d'une indemnité de remboursement anticipé, liée à l'opération de refinancement de la dette, est inscrite à hauteur de 3,3 M€.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 3,79 M€. Il s'agit d'inscriptions destinées à la réalisation d'opérations patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement.

Les recettes d'ordre en investissement s'élèvent à 21,00 M€ et correspondent à la contrepartie des écritures de dotations aux amortissements (12,39 M€), du virement à la section d'investissement (4,83 M€) et des opérations patrimoniales (0,48 M€). Elles correspondent également, dans le cadre de l'opération de refinancement de la dette, à la comptabilisation de la capitalisation de l'indemnité de remboursement anticipé en recette d'emprunt (3,3 M€).

L'ensemble de ces opérations d'ordre est strictement équilibré en dépenses et en recettes et ne donne lieu à aucun décaissement ni encaissement.

### SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Dépenses réelles de fonctionnement : 146,55M€	Recettes réelles de fonctionnement : 163,76M€	RECETTES
	Dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre : 15,69 M€		
	Virement à la section d'investissement : 4,83 M€	Opérations d'ordre : 3,31 M€	

### SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	Travaux, équipements et subventions : 41,42 M€	Recettes propres investissement : 13,42 M€	RECETTES
	Remboursement capital de la dette : 14,81 M€	Emprunt : 25,59 M€€	
	Mouvements neutres : 27,06 M€	Mouvements neutres : 27,06M€	
	Opérations d'ordre : 3,79 M€	Dotation aux amortissements opérations d'ordre : 16.17 M€	
		Virement de la section de fonctionnement : 4,83 M€	

L'épargne brute dégagée au titre de la section de fonctionnement s'élève à 17,22 M€.

Elle permet de financer près de 29,79 % des dépenses d'investissement.

Le montant d'emprunt d'équilibre nécessaire à la couverture du besoin de financement des dépenses d'équipement est de 25,59 M€.

Affichant à nouveau une progression significative des crédits d'investissement (+ 6,70 M€ soit 20,76 % d'augmentation par rapport au BP 2021), et une revalorisation des dépenses de fonctionnement destinée à renforcer la qualité du service rendu aux habitants, ce budget primitif 2022 poursuit la déclinaison des ambitions et projets phares de la nouvelle mandature.



## **REFINANCEMENT DE LA DETTE :**

La Ville de Rouen ne possède plus aucun emprunt toxique, son emprunt le plus « risqué » étant classé dans la catégorie 1C de la charte Gissler (et correspond à une option d'échange d'un taux variable contre un taux fixe).

Cependant, dans un contexte où les taux d'intérêt sont toujours très bas, des opportunités de réaménagement de la dette existent et permettraient à la Ville d'alléger ses frais financiers, de réduire le taux moyen de sa dette et de diminuer le montant du capital à rembourser annuellement.

Ce refinancement permettrait d'améliorer les ratios d'épargne de la Ville, l'épargne brute grâce à la baisse des frais financiers et l'épargne nette par la réduction du montant du capital à rembourser chaque année.

La Ville travaille actuellement avec nos différents partenaires bancaires afin de concrétiser au cours de l'année 2022 le refinancement, à des conditions financières améliorées, d'une partie de la dette communale.

Ce refinancement se traduira budgétairement par différents mouvements comptables qui doivent être inscrits dès à présent pour assurer le principe de sincérité budgétaire applicable au budget communal.

Cette opération de refinancement pourrait permettre néanmoins :

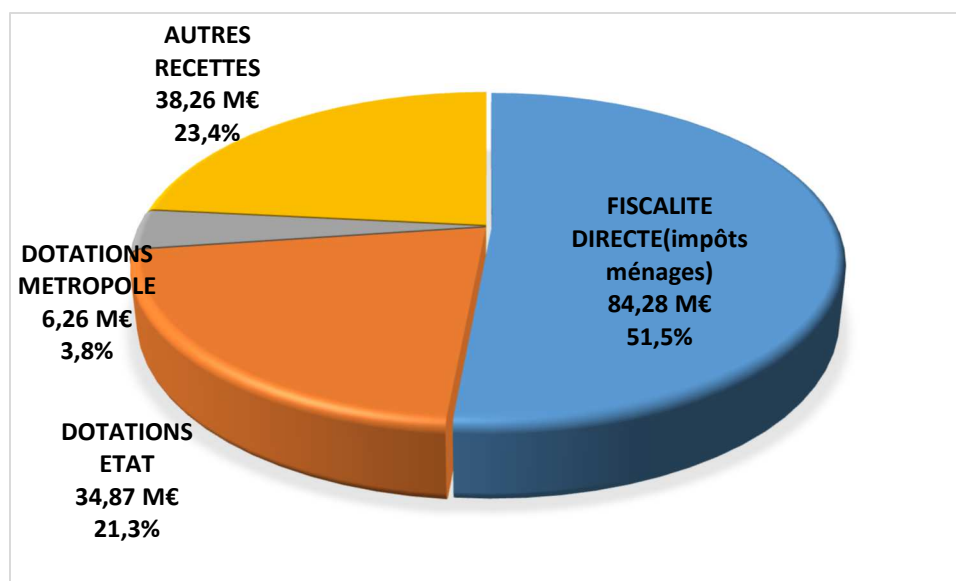
- L'économie de 0,54 M€ de charges d'intérêt (économie intégrée dans les propositions 2022) ;
- La réduction de 1,3 M€ du capital à rembourser en 2022 (réduction intégrée dans les propositions 2022).

## **A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **1. Des recettes de fonctionnement 2022 dynamiques malgré la crise**

#### **a. La répartition des recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement prévues par la Ville au titre du BP 2022 s'élèvent à 163.763.870,00 €, en progression de 2,16 % soit + 3,47 M€ par rapport au BP 2021 (160.296.620,00 €) et se répartissent de la façon suivante :



Au titre des recettes de fonctionnement, le budget 2022 se caractérise par :

- Le maintien des taux d'imposition directe. La hausse de la prévision du produit de fiscalité directe (+ 2,90 M€) entre le BP 2021 et le BP 2022, s'explique par l'évolution forfaitaire des bases prévue à ce stade<sup>1</sup> à 1,5 % par rapport aux bases notifiées en mars 2021 ainsi que par la « transformation » des anciennes compensations en recettes fiscales directes.
- Le maintien des montants de dotations de la Métropole (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire).
- La progression mesurée (+0,35 M€ soit + 1,00 %) des dotations versées par l'Etat à la Ville, liée à une évolution de la Dotation de Solidarité Urbaine, qui est la seule variable dynamique de la Dotation Globale de Fonctionnement.
- La progression (+ 0,70 M€ soit une hausse de + 1,86 %) des autres recettes de fonctionnement, s'expliquant par une estimation des recettes tarifaires de la Ville, tenant compte d'un retour progressif à la normale après quasiment deux années de crise sanitaire.

<sup>1</sup> Prévision prudentielle effectuée dans l'attente de l'évolution forfaitaire des bases définitive fixée en Loi de Finances pour 2022.

b. La présentation des recettes réelles de fonctionnement par politique

Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	10,29
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	5,07
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	10,68
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	137,73
	<b>163,76</b>

**Rouen, ville résiliente :**

L'ensemble des recettes liées à la transition social-écologique sont regroupées dans les différents secteurs d'intervention présentés ci-après :

Secteur d'intervention	M€
GESTION DES ESPACES PUBLICS	2,13
PATRIMOINE BATI	0,97
STATIONNEMENT	7,19
<b>TOTAL ROUEN VILLE RESILIENTE</b>	<b>10,29</b>

**Gestion des espaces publics :**

Les recettes prévues au titre de la gestion des espaces publics concernent (pour près de 0,58 M€) les droits de voirie réglés par les entreprises de travaux publics lors de l'occupation temporaire de l'espace public communal.

Elles correspondent également aux refacturations des prestations effectuées par la Ville au bénéfice de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre des conventions de gestion concernant les espaces publics (astreintes sur la voirie supportées par la Ville tant au niveau du personnel que du matériel, à l'entretien des espaces verts situés autour des musées ainsi qu'autour des zones d'activité économique, tout comme les activités de signalisation et de valorisation du patrimoine naturel et paysager) pour plus d'1,5 M€.

**Patrimoine bâti :**

Les recettes prévues au titre de la gestion du patrimoine bâti (0,97 M€) sont constituées du produit des locations (loyers et refacturation des charges locatives) du patrimoine privé de la Ville.

**Stationnement :**

Les recettes liées au stationnement se décomposent de la façon suivante :

4,5 M€ sont prévus au titre de la redevance de stationnement acquittée par les usagers et 2,4 M€ correspondent au règlement du forfait post - stationnement (FPS) par les automobilistes n'ayant pas acquitté la redevance de stationnement.

Ces recettes sont encaissées par la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement, dans le cadre d'une délégation de service public mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Rouen ville rayonnante :**

L'ensemble des recettes se ventilent dans les secteurs ainsi :

Secteurs d'intervention	M€
CULTURE	0,99
MANIFESTATIONS PUBLIQUES	0,44
RAYONNEMENT ECONOMIQUE	1,28
SPORT	2,35
URBANISME	0,01
<b>TOTAL ROUEN VILLE RAYONNANTE</b>	<b>5,07</b>

### **Culture :**

La participation des familles (410 K€) ainsi que les subventions versées par l'Etat (188 K€) et le Département (120 K€) dans le cadre du financement du Conservatoire à Rayonnement Régional constituent la part la plus importante des recettes du secteur de la culture.

Elles sont complétées par les recettes de billetterie générées par le Gros Horloge (100 K€).

Les subventions susceptibles d'être attribuées à la Ville au titre de projets culturels et artistiques spécifiques seront inscrites lors des étapes budgétaires ultérieures, après leur notification.

Au titre des Bibliothèques, l'instauration de la gratuité universelle d'accès au réseau entraîne une baisse des recettes tarifaires. Cependant, la vente de documents, les copies et la vente de produits dérivés ainsi que l'instauration en janvier 2021 du forfait de 50 € par document non rendu, devraient générer 25 K€ de recettes.

Dans le cadre du plan France Relance, le Centre National du Livre versera une subvention de 21 K€ à la Ville afin de permettre l'acquisition complémentaire d'ouvrages auprès des librairies indépendantes.

Une subvention de 15 K€ est également inscrite dans le cadre de la mise en place du Contrat Territoire Lecture par la collectivité.

### **Manifestations publiques :**

Les recettes prévues au titre des manifestations publiques sont constituées des droits versés par les forains dans le cadre de l'organisation de la Foire Saint Romain (0,43 M€ prévus).

Des droits de place seront également perçus lors de l'installation des chalets dans le cadre de l'organisation de la manifestation Rouen Givrée (17 K€).

### **Rayonnement économique :**

Les recettes « économiques » s'appuient sur les redevances d'occupation du domaine public versées par les commerçants. Elles regroupent :

- Les droits de place ou droits de terrasse, estimés à 0,56 M€.

- Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure inscrit à hauteur de 0,43 M€ ;
- L'ensemble des droits perçus au titre des marchés de la Ville, dont la recette est estimée à 0,29 M€.

### **Sport :**

Les droits d'entrée dans les équipements sportifs sont estimés à 0,5 M€. La crise sanitaire a eu un fort impact sur le niveau de ces recettes, notamment du fait des reports successifs des abonnements aux piscines municipales. Cet impact se fera encore sentir en 2022.

Les recettes du secteur sport regroupent également le produit des refacturations effectuées par la Ville à la métropole au titre de la gestion de la patinoire de l'île Lacroix, propriété de cette dernière depuis mai 2018. Lui sont ainsi refacturés les frais de personnel (0,8 M€) et l'ensemble des coûts de fonctionnement (fluides, entretien courant, maintenance, assurances, systèmes informatiques...) de la structure, estimés à 0,91 M€.

### **Rouen ville solidaire :**

L'ensemble des recettes se ventilent dans les secteurs de la manière suivante :

Secteurs d'intervention	M€
FAMILLE	9,47
JEUNESSE	0,03
RELATIONS CITOYENNES	0,41
SOLIDARITES	0,61
TRANQUILLITE PUBLIQUE	0,08
VIE ET INITIATIVES ASSOCIATIVES	0,07
<b>TOTAL ROUEN VILLE SOLIDAIRE</b>	<b>10,68</b>

### **Famille :**

9,47 M€ de recettes de fonctionnement sont inscrites au BP 2022 au titre du secteur famille, regroupant l'ensemble des thématiques liées à la petite enfance, aux écoles ainsi qu'aux centres de loisirs.

Ces prévisions sont composées de recettes tarifaires en provenance des familles soit :

- Restauration collective : 2,39 M€ ;
- Crèches municipales : 1 M€ ;
- Centres de loisirs et accueils périscolaires : 0,87 M€.

Elles sont complétées par des subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches (3,55 M€) et les accueils de loisirs (1,56 M€).

### **Relations citoyennes :**

Le produit des concessions dans les cimetières (0,25 M€) ainsi que les dotations versées par l'Etat pour le recensement (22 K€) et les titres sécurisés (117 K€) constituent les principales recettes de fonctionnement du secteur de la relation citoyenne.

Une recette estimée à 25 K€ sera perçue par la Ville dans le cadre de la mise en place de la plate-forme COMEDec, permettant d'utiliser les actes d'état civil numérisés.

### **Solidarités :**

Au titre de la solidarité, 331 K€ de recettes correspondent à la refacturation au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de prestations réalisées par la Ville conformément aux termes de la convention de mutualisation conclue entre les deux entités.

Des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et des participations versées par certains partenaires sont également inscrites pour financer les dispositifs et équipements sociaux gérés par la Ville.

### **Tranquillité publique :**

La redevance annuelle de la fourrière s'établit à 41,8 K€.

Des subventions (par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance), dont le montant est estimé à 30 K€, seront perçues par la Ville au titre des actions de prévention menées en 2022 auprès de publics spécifiques.

### **Vie et initiatives associatives :**

Les recettes prévues au titre du secteur vie et initiatives associatives correspondent au produit de la location des salles des maisons de quartier (70 K€).

### **Moderniser les fonctions supports**

L'ensemble des recettes enregistrées au titre du pilotage de la collectivité se répartissent de la façon suivante :

Secteurs d'intervention	M€
AFFAIRES FINANCIERES	135,39
COMMUNICATION RELATIONS	0,06
MOYENS GENERAUX	2,28
<b>TOTAL MODERNISER FONCTIONS SUPPORT</b>	<b>137,73</b>

- **Le secteur des affaires financières** regroupe l'essentiel des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. Il s'agit des produits de fiscalité (directe et indirecte) et des dotations de l'Etat.

➤ Fiscalité directe : 84,28 M€

Représentant plus de 51,4 % des recettes réelles de fonctionnement, le produit de la fiscalité directe locale pour le BP 2022 est estimé à 84,28 M€. Cette évaluation s'appuie sur une évolution forfaitaire des bases estimée de façon prudentielle à 1,5 % (voir plus haut).

Les taux d'imposition ne varieront pas en 2022 et sont les suivants :

- Taxe sur les propriétés bâties : 23,35 % pour la part Ville et 25,36% pour la part départementale soit 48,71% ;
- Taxe sur les propriétés non bâties : 27,88 %.

Le produit de la fiscalité directe locale se décompose ainsi :

en M€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 anticipé	BP 2022
Taxe d'habitation	35,97	36,7	37,69	38,8	3,89	3,96
Taxe sur le foncier bâti	40,12	40,7	41,34	42,27	86,62	87,93
Taxe sur le foncier non bâti	0,14	0,15	0,15	0,17	0,16	0,16
Coefficient correcteur					-7,67	-7,78

⇒ La réforme de la fiscalité locale

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales avec une mise en œuvre progressive entre 2020 et 2023.

Dès 2020, ce sont 80 % des foyers fiscaux qui ont été totalement exonérés. Pour les autres foyers (20 %), l'allègement sera de 30 % en 2021 et 65 % en 2022 pour aboutir en 2023 pour tous les foyers fiscaux à une exonération totale.

Techniquement, à compter de 2021, le « dégrèvement » de taxe d'habitation a été transformé en « exonération » : le produit de taxe d'habitation sur les résidences principales qui continue à être acquitté, est affecté à l'Etat.

Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sont, quant à elles, maintenues et versées au bénéfice des communes.

La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée aux communes le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'Etat compense aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée avec l'activation d'un mécanisme correcteur afin de neutraliser les écarts de compensation.

La Ville de Rouen étant surcompensée dans le cadre du transfert de la part départementale de la taxe foncière, elle se voit appliquer un coefficient correcteur de 0,91 afin de neutraliser le produit supplémentaire lié à ce transfert.

➤ Les dotations de l'Etat : 34,87 M€

La prévision du montant des dotations de fonctionnement versées par l'Etat à la Ville s'établit à 34,87 M€ (+ 0,18 M€ par rapport à 2021).

M€	Notifié 2017	Notifié 2018	Notifié 2019	Notifié 2020	Notifié 2021	BP 2022
Dotation forfaitaire	27,60	27,41	27,23	27,04	27,08	27,00
Dotation de solidarité urbaine	2,97	3,26	3,52	3,82	4,08	4,36
Attributions compensatrices fiscalité	2,63	2,66	2,85	3,02	2,36	2,35
Autres dotations	1,12	1,08	1,04	1,30	1,17	1,16
<b>TOTAL DOTATIONS ETAT</b>	<b>34,30</b>	<b>34,41</b>	<b>34,64</b>	<b>35,17</b>	<b>34,69</b>	<b>34,87</b>

L'estimation du montant des dotations de l'Etat au profit de la Ville de Rouen pour l'année 2022 repose sur les hypothèses suivantes :

- **Dotation forfaitaire** : principale dotation de l'Etat versée aux communes, ses modalités de calcul ne sont pas modifiées pour l'année 2022. Son montant est déterminé à partir du montant perçu en 2021. Un écrêtement est pratiqué (afin de financer l'augmentation des enveloppes de la DGF dédiées à la péréquation) lorsque le potentiel financier n-1 par habitant de la commune est supérieur à 75% du potentiel financier moyen par habitant n-1 de l'ensemble des communes. Ainsi, la dotation forfaitaire 2022 devrait être écrêtée d'un montant estimatif de 83.153,00 €.
- **Dotation de solidarité urbaine** : elle est destinée à aider les communes de plus de 5.000 habitants. La DSU est la plus importante des dotations de péréquation. Depuis sa réforme, la DSU est désormais versée aux 2/3 des communes de plus de 10.000 habitants selon un classement qui dépend du potentiel financier (30%), du revenu moyen des habitants (25%), des bénéficiaires d'aides au logement (30%) et des logements sociaux (15%). Au vu de ses indicateurs, la Ville devrait bénéficier en 2022 d'une majoration, estimée à ce stade à 278.664,00 €, du montant de la DSU qu'elle a perçu en 2021.
- Stabilité de la **dotations générale de décentralisation**, inscrite à hauteur d'1,04 M€ ainsi que des attributions de compensation de fiscalité, dont le montant notifié en 2021 est reconduit pour 2022 ;
  - Fiscalité indirecte et reversée : 15,95 M€

S'établissant à près de 16M€, les recettes de fiscalité indirecte et reversée représentent 9,75 % des recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2022.

Le produit généré par les impôts indirects est en progression par rapport aux prévisions du BP 2021. Les droits de mutation sont estimés à 6 M€, en progression d'1 M€ par rapport aux estimations du BP 2021 et la taxe sur la consommation finale d'électricité à 2,1 M€.

La fiscalité reversée par la Métropole à la Ville, composée de l'attribution de compensation (3,88 M€ inscrits au BP 22) et de la dotation de solidarité communautaire (2,38 M€ inscrits au BP 22) demeure stable par rapport aux versements inscrits au BP 2021.

Enfin, le versement provenant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est estimé à 1,50 M€. Il sera corrigé en cours d'année en fonction du montant définitif notifié à la Ville par les services de l'Etat.

Depuis 2015, la Métropole est bénéficiaire de ce mécanisme qui assure une péréquation entre collectivités et répartit une fraction du montant qui lui est attribué entre ses communes membres.

- 1,65 M€ des recettes des **moyens généraux** correspondant à l'ensemble des remboursements de dépenses de personnel comptabilisés au bénéfice de la Ville (remboursements des indemnités journalières par la sécurité sociale, paiement de la part « agent » des tickets restaurant, mises à disposition d'agents municipaux auprès d'autres organismes...).



Dans le cadre du projet d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, l'Etat, au travers d'un financement de la DRAC (estimé à 170 K€) viendra soutenir l'effort budgétaire effectué par la Ville.

La refacturation des prestations d'entretien des véhicules du parc de la Métropole, de la ville de Déville les Rouen ou encore du CCAS générera 0,46 M€ de recettes.

Des remboursements d'assurance sont également prévus à hauteur de 70 K€ ainsi que des produits de locations de salles municipales pour 120 K€.

## 2. Des dépenses de fonctionnement confortées pour 2022

### a. La répartition des dépenses de fonctionnement

Le niveau des dépenses réelles proposé au BP 2022 est en augmentation de +6,00 M€ (soit + 4,28 %) par rapport au montant des dépenses votées au BP 2021.

Par grandes catégories de dépenses, l'évolution est la suivante :

	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evolution BP22/BP21
Dépenses de personnel	90,78	85,79	87,53	86,35	86,00	85,89	87,63	90,27	3,01%
Charges financières	8,75	6,99	6,23	5,54	4,80	3,63	2,97	1,99	-33,00%
Autres dépenses	49,96	47,73	46,58	48,17	49,61	49,10	49,94	54,29	8,71%
<b>TOTAL</b>	<b>149,49</b>	<b>140,51</b>	<b>140,34</b>	<b>140,07</b>	<b>140,41</b>	<b>138,62</b>	<b>140,54</b>	<b>146,55</b>	<b>4,28%</b>

La baisse des frais financiers se poursuit (résultat conjugué du désendettement important de la Ville ces quatre dernières années, du très bas niveau des taux d'intérêts ainsi que des conséquences de l'opération de refinancement de la dette envisagé en 2022).

Les dépenses de personnel présentent une progression de + 3 % destinée d'une part à financer les évolutions mécaniques qui interviendront au cours de l'année 2022 et d'autre part, à renforcer la qualité du service rendu aux habitants par le recrutement de nouveaux agents municipaux.

Les « autres » dépenses de fonctionnement connaissent également une hausse de + 4,35 M€ qui permettra notamment de faire face à la hausse inédite des tarifs de l'énergie, venant impacter fortement les prévisions budgétaires.

Cette évolution des dépenses de fonctionnement permettra également d'intégrer la mise en place de nouvelles actions municipales tout en maintenant un service public local de qualité, ceci dans un contexte sanitaire toujours incertain.

b. Présentation des dépenses réelles de fonctionnement par segmentation politique

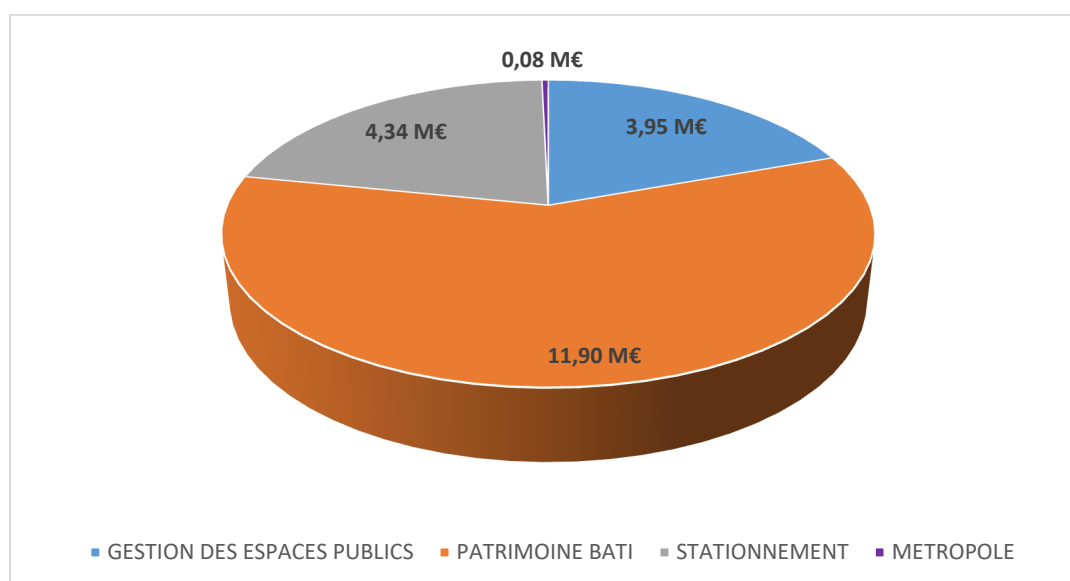
Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	20,26
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	6,34
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	18,28
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	101,67
	<b>146,55</b>

**Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique : 20,26 M€**

*NB : il s'agit bien ici des seules dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont traitées ultérieurement dans le document budgétaire.*

Axe fondamental des priorités municipales, la transition sociale-écologique s'appuiera sur la poursuite des actions débutées en 2021, à savoir :

- Un plan sans précédent de renaturation de la ville : lutte contre les ilots de chaleur, végétalisation, création de corridors écologiques, renaturation des cours d'écoles, lutte contre l'imperméabilisation des espaces publics... ;
- Le renforcement des actions en faveur de la propreté de l'espace public en consolidant la brigade environnement propreté et en coordonnant nos efforts avec la Métropole Rouen Normandie ;
- Un programme d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;



- Gestion des espaces publics : 3,95M€ de crédits sont inscrits au BP 2022, dont 2,04 M€ seront consacrés à la propreté urbaine. Les prestations de propreté, confiées à des entreprises d'insertion, se voient doter d'un budget d'1,31 M€. Par ailleurs, 240K€ seront consacrés à l'entretien, maintenance et renouvellement du matériel utilisé pour les missions de propreté. 0,49 M€ de crédits seront réservés au traitement des déchets.

Les dépenses liées à l'entretien de la nature en ville seront assurées à hauteur de 1,51 M€ : elles comprennent notamment les prestations relatives à l'entretien des espaces verts (0,7 M€) et la maintenance et le renouvellement du matériel utilisé pour les missions d'entretien des espaces verts (0,61 M€).

- Patrimoine bâti : 11,90 M€ de crédits de fonctionnement sont prévus pour permettre :
  - D'honorer les dépenses liées à la consommation des fluides pour l'ensemble des bâtiments et équipements municipaux (bâtiments administratifs, équipements sportifs, écoles, bibliothèques...) à hauteur de 8,98 M€. Ce budget subit une forte augmentation contrainte, conséquence de l'envolée des prix réglementés du gaz et de l'électricité. La Ville, en groupement de commande avec la Métropole, fait le choix pour 2022 de fournir en énergie verte l'ensemble de ses bâtiments municipaux. 0,56 M€ sont prévus pour le carburant des véhicules.
  - D'assurer la gestion du parc immobilier de la commune pour 1,52 M€. Ces crédits sont notamment destinés au paiement des impôts fonciers dus par la Ville en sa qualité de propriétaire pour 1,10 M€ ainsi qu'aux loyers et charges locatives pour les locaux loués à hauteur de 0,42 M€.
  - De prévoir la maintenance, les petits aménagements et la sécurité des bâtiments municipaux à hauteur de 0,84 M€, dont 0,48 M€ consacrés à l'entretien, la réparation et la maintenance des bâtiments et 0,36 M€ de crédits permettant l'achat des fournitures et pièces destinées à l'entretien par les équipes municipales.
- Stationnement : 4,34 M€ de crédits sont proposés au BP 2022.
 

Dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion du stationnement payant, la rémunération du délégataire<sup>2</sup> est estimée à 2,25 M€ au titre de l'année 2022 (dont 1,34 M€ au titre de la part fixe et 0,91 M€ au titre de la part variable calculée à partir des montants encaissés l'année précédente).

Le montant du produit des forfaits post stationnement (FPS) collecté par le délégataire pour le compte de la Ville l'année N devant être reversé à la Métropole est estimé à 1,7 M€ pour l'année 2022.

D'autre part, les frais d'envoi postal des FPS aux automobilistes n'ayant pas payé leur place de stationnement (frais d'envoi remboursés par ailleurs par le délégataire à la Ville) sont estimés à 0,27 M€.

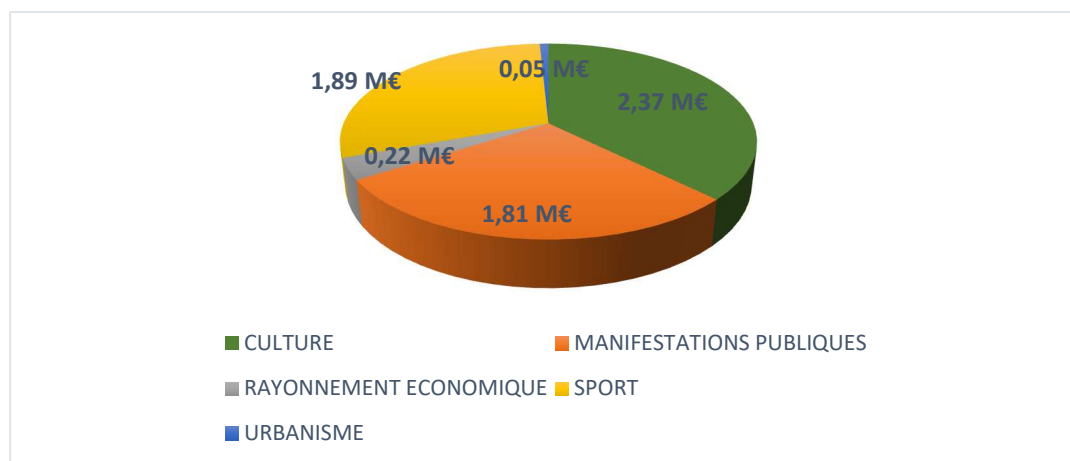
---

<sup>2</sup> Pour mémoire, il s'agit de la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement (SPL RNS).

## Rouen ville créative et rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie : 6,34 M€

L'année 2022 se caractérise par la volonté d'améliorer l'attractivité de la Ville et son rayonnement. L'accès à la culture, le développement de la pratique sportive mais également le développement de grands événements festifs constitueront des axes majeurs des actions municipales.

Rouen sera également aux côtés de ses commerçants pour les soutenir dans le contexte sanitaire avec notamment un programme renforcé d'animations commerciales.



- Culture : 2,37 M€

La culture partout et pour toutes et tous : telle est l'ambition de la Ville !

La subvention d'équilibre au budget annexe de l'Étincelle, théâtre de la Ville de Rouen, s'établit à 1,00 M€ au titre du BP 2022. Ce financement, stable depuis la création de la structure, lui permettra de présenter une programmation culturelle de qualité.

Les bibliothèques municipales se voient attribuer un budget global de fonctionnement de 0,40 M€, dont 0,27 M€ de crédits permettront de renouveler les collections d'ouvrages (livres, bandes dessinées, DVD...) mis à disposition des usagers. La mise en place du Contrat Territoire Lecture conclu avec l'Etat permettra de bénéficier d'un budget complémentaire de 18,5 K€ pour l'acquisition de documents.

0,53 M€ de crédits seront consacrés à l'organisation des manifestations culturelles comme les Méridiennes ou encore le Printemps de Rouen ainsi qu'au développement des pratiques artistiques dans toute leur diversité. Une somme de 65 K€ sera à nouveau, réservée à la structuration de résidences artistiques (arts plastiques, musique, danse, théâtre...) qui permettront d'irriguer l'ensemble des quartiers du territoire rouennais et de créer du lien avec les habitants.

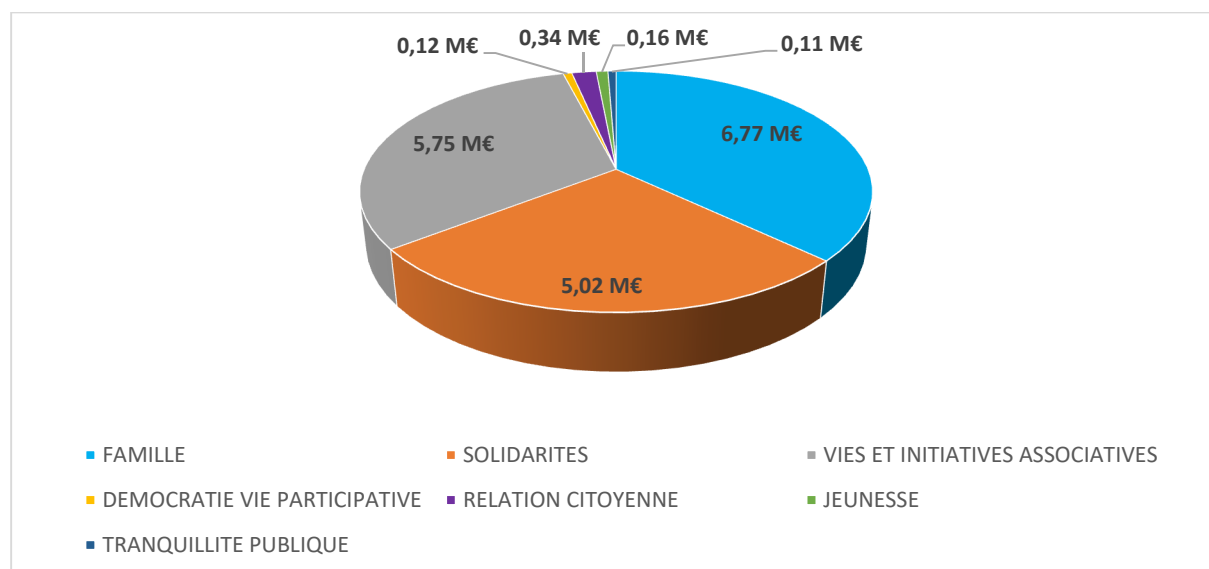
0,13 M€ permettront d'assurer la gestion quotidienne et de mener les projets du Conservatoire (entretien des locaux, fournitures, équipements...).

Enfin, les crédits de maintenance et d'entretien courant des bâtiments sont inscrits à hauteur de 0,31 M€.

- Sports : 1,89 M€  
Les crédits de fonctionnement alloués à la politique sportive de la Ville se déclinent en plusieurs grandes rubriques :
  - Maintenance et entretien des bâtiments sportifs : 0,47 M€ y seront consacrés en 2022 ;
  - Maintenance des terrains sportifs : 0,24 M€ de crédits permettront leur entretien pour l'année à venir ;
  - Fonctionnement et soutien à l'attractivité sportive : 0,33 M€ de crédits proposés dont 0,26 M€ dédiés spécifiquement à l'ensemble des fournitures, petits matériels et équipements permettant le fonctionnement des équipements sportifs et 0,06 M€ pour l'accompagnement et le développement des manifestations sportives ;
  - 0,85 M€ de crédits sont inscrits au budget de la Ville pour permettre d'honorer des dépenses qui seront refacturées à la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de gestion de la Patinoire de l'île Lacroix conclue entre les deux collectivités. Il s'agit de dépenses de fluides, de maintenance, d'entretien, d'achat de matériels et fournitures (hors masse salariale).
  
- Manifestations publiques : 1,81 M€  
Le budget consacré à la Foire Saint Romain est estimé à 0,84 M€ pour l'année 2022. Cela comprend l'ensemble des dépenses qui seront consacrées à l'organisation de cet évènement (sécurité, énergies et fluides, locations, matériel...).  
Rouen sur Mer et Rouen Givree, évènements emblématiques organisés par la Ville, verront leurs budgets confortés en 2022. Les fêtes Jeanne d'Arc seront également renouvelées.  
Nouveau temps fort, « la fête du Fleuve » sera reconduite en 2022.  
Pour marquer et fêter le Nouvel An chinois, un grand défilé, un concert et des animations seront organisées.  
Une première participation à l'Association en charge de l'organisation de l'Armada 2023 sera versée dès 2022 (0,25 M€).
  
- Rayonnement économique : 0,22 M€  
Le développement des relations internationales (40 K€) s'appuiera sur les jumelages déjà en place. Une nouvelle coopération de jumelage avec le Sénégal verra le jour.  
La Ville ayant obtenu auprès de l'UNESCO le label « Villes créatives », un plan d'actions sera décliné pour traduire cette ambition.  
La nuit des étudiants du monde se poursuivra en 2022.  
Le soutien à l'économie et au commerce local (156 K€) se poursuivra. La fête du Commerce sera pérennisée (75 K€) et les actions en faveur du développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) seront renforcées.
  
- Urbanisme : 0,05 M€ sont destinés à l'entretien des terrains et friches abandonnés ainsi qu'aux contentieux engendrés par les abandons manifestes de propriétés.

## **Rouen, ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 18,28 M€**

Les politiques municipales de proximité en faveur des familles, des rouennais en situation de fragilité et de manière plus large de l'ensemble des usagers des prestations municipales seront poursuivies, consolidées et modernisées.



- **Famille : 6,77 M€**

- 4,39 M€ de crédits seront déployés au titre de la restauration collective, dont 4,04 M€ (montant stable par rapport au montant voté au BP 2021) correspondant à la contribution de la Ville au Syndicat Intercommunal de Restauration de Bois – Guillaume et Rouen (SIREST) chargé de confectionner et livrer l'ensemble des repas destinés aux écoliers et aux enfants accueillis dans les centres de loisirs. La politique alimentaire demeure ambitieuse en offrant toujours plus de produits bio et durables, en luttant contre le gaspillage alimentaire et en servant un repas sans viande chaque jour.
- 2,2 M€ de crédits octroyés au fonctionnement des écoles et centres de loisirs dont 0,64 M€ pour les écoles (achat de fournitures scolaires, de matériel pédagogique et de frais de transport), 0,58 M€ pour les actions périscolaires et les accueils de loisirs et 0,37 M€ consacrés à la maintenance courante des bâtiments scolaires et accueillant les centres de loisirs.
- 0,18 M€ de crédits seront consacrés aux structures de la petite enfance afin de les approvisionner en fournitures et matériels de puériculture mais également pour assurer l'entretien et la maintenance courante des bâtiments dédiés à la petite enfance.
- La Ville a obtenu en septembre 2019 la labellisation « Cité éducative » pour les hauts de Rouen. Ce label est assorti d'une enveloppe de subventions de l'Etat qui permet d'amplifier les efforts déjà consentis par la Ville sur ce quartier en réseau d'éducation prioritaire renforcé. L'accent sera mis en 2022 sur les problématiques d'insertion et de parentalité, en lien avec le Programme de Réussite Educative.
- Les nouveaux évènements inaugurés en 2021 comme « la rue aux enfants » seront reconduits en 2022, les dispositifs tels que « les vacances côté cour » seront pérennisés et la démarche « Mon restau responsable » sera élargi à 4 écoles et une crèche en 2022.

- Solidarités : 5,02 M€

La totalité des crédits de fonctionnement à destination du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'élève à 4,46 M€.

La subvention d'équilibre est inscrite à hauteur de 4,13 M€. Ce montant est en baisse par rapport à 2021, sans impacter les crédits d'intervention sociale, à la suite de l'intégration des fonctions finances, achat et ressources humaines du CCAS au sein des services de la Ville. L'ensemble des prestations réalisées par les services de la Ville conformément aux termes contenus dans la convention de mutualisation entre les services de la Ville et du CCAS s'établit à 0,33 M€. Ces prestations, relatives à la maintenance des bâtiments et du matériel informatique, à la téléphonie, l'entretien des véhicules, seront refacturées au CCAS.

0,56 M€ de crédits seront consacrés à la politique sociale mise en œuvre directement par la Ville dont 0,26 M€ pour le Contrat de Ville, 56 K€ au bénéfice des personnes âgées et 0,16 M€ pour l'ensemble des autres thématiques sociales portées par la Ville. Le budget spécifique destiné à la lutte contre les discriminations est reconduit à hauteur de 85 K€.

- Relation citoyenne : 0,34 M€

Le bon fonctionnement de la tenue de l'état civil dévolu à la Ville nécessite l'inscription de crédits pour favoriser l'accueil des usagers dans les meilleures conditions : 0,18 M€ de crédits permettront en 2022 d'acquérir l'ensemble des fournitures récurrentes nécessaires à la mission et d'organiser les scrutins des élections régionales et départementales.

0,1 M€ de crédits sont inscrits pour accélérer l'indexation de l'ensemble des actes d'état civil qui doivent dorénavant être consultables (par les notaires notamment) au sein de COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil).

Des crédits (56 K€) doivent également permettre de poursuivre l'inhumation de manière décente des personnes dénuées de ressources.

- Jeunesse : 161 K€ ventilés de la façon suivante :

- Contrat Loisirs Jeunes 70 K€
- Fonctionnement du Centre socio-culturel Malraux : 29 K€
- Actions citoyennes : 29 K€
- Animation de la vie étudiante : 32,5 K€.
- Un nouveau projet va être impulsé avec la création d'une équipe d'agents de médiation jeunesse implantés sur les Hauts de Rouen afin d'accompagner les jeunes les plus isolés vers les dispositifs existants et restaurer leur lien avec les institutions notamment vers l'insertion et l'emploi.

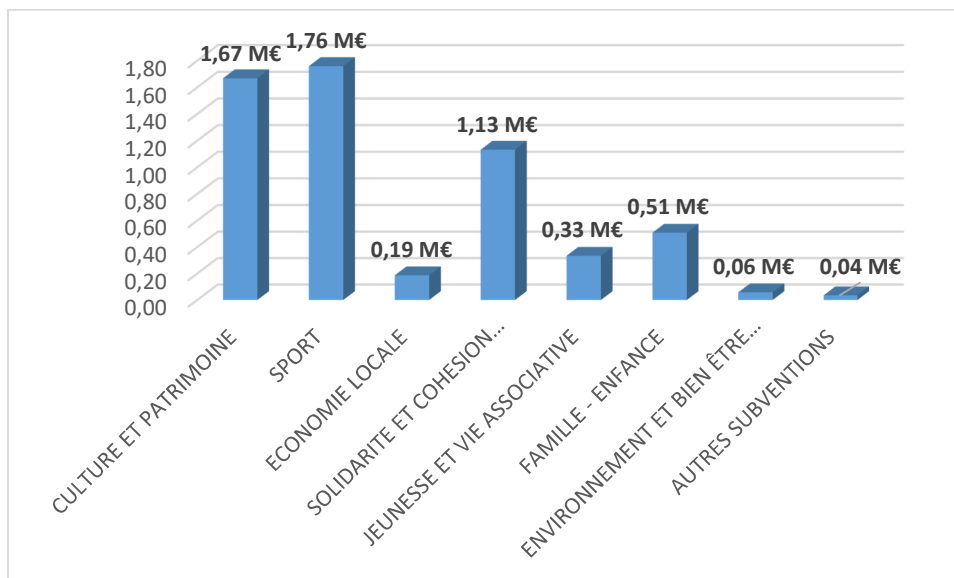
- Tranquillité publique : 113 K€ de crédits inscrits pour permettre le fonctionnement de la vidéo-protection, la fourrière automobile et animale (animaux errants) ainsi que l'acquisition de fournitures, petits équipements et matériels pour la police municipale.

- Démocratie – vie participative : 120 K€, dont 80 K€ seront consacrés au suivi du plan de démocratie participative, en développant notamment l'accompagnement des projets émergeant des Ateliers Participatifs de Quartiers et à des dépenses d'entretien et de petits aménagements dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (20 K€). Ces crédits permettent de lancer la convention citoyenne (30 K€), initiative innovante de participation des citoyens. De même, ils permettent de multiplier les concertations de

la population sur les projets menés sur l'espace public (noms des équipements, aménagement de quartiers).

- Vies et initiatives associatives : 5,75 M€, de crédits de fonctionnement sont inscrits au BP 2022.

Voici ci-après, la ventilation envisagée pour 2022 des subventions de fonctionnement par grandes thématiques :

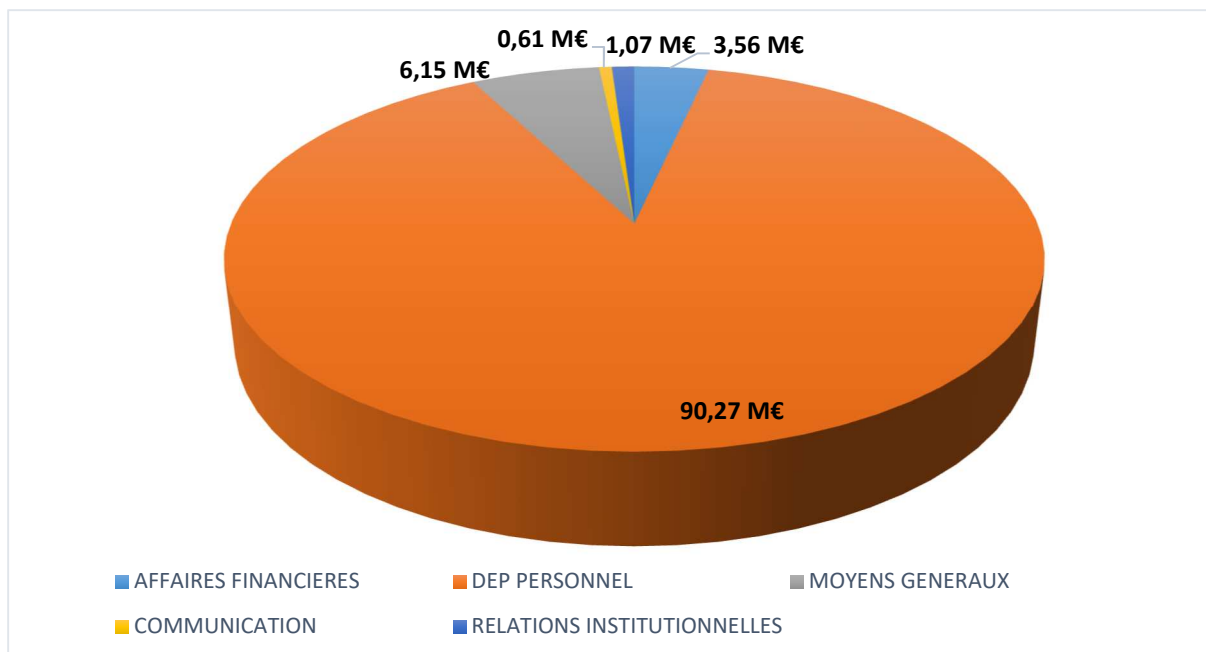


Au titre de la promotion du tissu associatif, 41 K€ sont inscrits pour organiser le forum des associations et 28,48 K€ pour le fonctionnement des maisons de quartier (fournitures, équipements et maintenance des bâtiments).

### **Moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers : 101,67 M€ :**

Au-delà de la gestion des dépenses de personnel, les objectifs en matière de ressources internes, support des politiques publiques, doivent permettre une optimisation de nos moyens et une simplification administrative. Le budget 2022 permettra de poursuivre et de conforter les différentes démarches amorcées au cours des années précédentes.





### Dépenses de personnel : 90,27 M€

Représentant 61,61 % des dépenses réelles de fonctionnement, la gestion de la masse salariale demeure notamment un enjeu prioritaire du pilotage budgétaire de la collectivité : 90,27 M€ y seront consacrés, soit une hausse de 3 % par rapport au montant voté au BP 2021.

Cette évolution recouvre des dimensions exogènes qui s'imposent à la collectivité. C'est le cas de l'évolution mécanique à l'ancienneté des effectifs (Glissement Vieillesse technicité), l'organisation des élections présidentielles et législatives au cours de l'année à venir, la revalorisation du SMIC ou encore l'intégration des postes mutualisés entre la Ville et le CCAS sur les fonctions finances et ressources humaines.

Cette hausse traduit également la volonté de renforcer les interventions municipales au titre de l'évolution de l'offre de service rendue à la population ainsi que dans des domaines qui nécessitent la mobilisation de compétences expertes. Elle intègre notamment la création de postes au sein des bibliothèques municipales dans le cadre du projet d'extension des plages d'ouvertures de ces équipements culturels au cours de l'année à venir ainsi que la dépense en année pleine nécessaire pour rémunérer les postes créés en 2022 en matière de sécurité (policiers pour la nouvelle brigade de nuit, agents de médiation sociale), de nature en ville (écologue, jardiniers), de rayonnement (manager du commerce) ou de solidarité (instructeurs du permis de louer, ATSEM liés aux ouvertures de classes...).

- Moyens généraux : hors gestion de la masse salariale, 6,15 M€ de crédits seront consacrés aux dépenses permettant le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.
  - Ainsi, 1,92 M€ seront dédiés à la gestion des systèmes d'information dont : 0,75 M€ à la maintenance des équipements informatiques, 0,56 M€ pour la téléphonie ou encore 0,33 M€ de prestations dédiées à l'amélioration des usages.

- 1,45 M€ seront destinés aux moyens logistiques alloués aux services municipaux comme l'entretien du parc automobile pour 0,63 M€, l'affranchissement du courrier pour 0,23 M€, le renouvellement des vêtements de travail pour 0,35 M€ (dont une partie sera consacrée à l'acquisition et au nettoyage des vêtements haute visibilité) ou encore le bon fonctionnement des archives pour 0,05 M€.
  - 0,26 M€ de crédits sont inscrits au budget de la Ville pour permettre d'honorer des dépenses qui seront refacturées à la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre de l'entretien du parc automobile de cette dernière par le garage municipal.
  - 1,06 M€ sont inscrits au titre des moyens juridiques, dont 0,85 M€ pour les assurances, 97 K€ au titre des honoraires et 71,9 K€ de frais de publicité et d'insertion liés aux marchés publics passés par la Ville.
  - 1,03 M€ seront déployés au bénéfice du développement de la politique de gestion des ressources humaines hors masse salariale. Ainsi, 0,45 M€ de crédits seront consacrés à la formation du personnel de la Ville et 0,32 M€ à la médecine du travail. Le Comité des Œuvres Sociales Communal (COSC) se verra attribuer une subvention de 0,34 M€.
  - 0,38 M€ seront consacrés aux prestations externalisées de nettoyage de certains locaux municipaux ;
  - 0,06 M€ de crédits permettront de financer l'ensemble des démarches de certification « qualité » détenues par les services et de poursuivre le développement de la communication interne.
- Affaires financières : 3,56 M€ de crédits sont prévus pour financer l'ensemble des dépenses dites « financières » ;

Les frais financiers et les charges d'intérêt sont estimés à 2,05 M€. Ces crédits permettent à la fois de régler les intérêts des emprunts souscrits par la Ville mais également les intérêts générés par les outils de gestion de la trésorerie ainsi que l'ensemble des charges liées aux instruments de couverture souscrits par la Ville. Les recettes liées à ces instruments de couverture sont enregistrées dans les recettes de fonctionnement à la rubrique des produits financiers.

La baisse importante du montant des frais financiers par rapport au budget 2021 intègre l'économie d'intérêts envisagée dans le cadre de l'opération de refinancement prévue en 2022.

Les autres crédits correspondent notamment à l'ensemble des inscriptions destinées à comptabiliser la constatation de créances irrécouvrables, l'annulation de titres de recettes émis sur exercices antérieurs, le paiement de la TVA pour certaines opérations particulières, le reversement de produits d'impôt ou encore des charges de gestion exceptionnelles...

- Relations institutionnelles : 1,07 M€ permettront le versement des indemnités, des cotisations sociales et de retraite des élus et le fonctionnement des groupes d'élus.
- Communication et relations publiques : 0,61 M€ et se décomposeront ainsi en 0,09 M€ pour l'organisation des opérations de relations publiques et 0,52 M€ au titre de la communication institutionnelle.

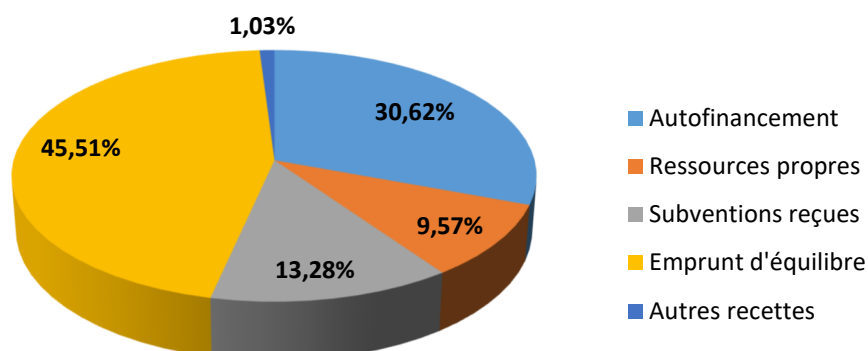
## **B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1. Les recettes réelles d'investissement**

#### **a. La répartition des recettes d'investissement**

Le financement des dépenses d'investissement du BP 2022 (hors mouvements financiers équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement)<sup>3</sup> révèle un financement important par l'excédent de recettes dégagé au titre de la section de fonctionnement (30,29%) :

	<b>BP 2022</b>	<b>Part dans le total</b>
Autofinancement	17 217 342,00	30,62 %
Ressources propres	5 380 000,00	9,57 %
Subventions reçues	7 466 745,00	13,28 %
Emprunt d'équilibre	25 594 262,00	45,51 %
Autres recettes	576 825,00	1,03 %
<b>TOTAL</b>	<b>56 235 174,00</b>	<b>100,00 %</b>



L'autofinancement (ou l'épargne brute) dégagé sur la section de fonctionnement et correspondant à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 17,22 M€ au BP 2022. Il est en recul de 2,53 M€ par rapport au BP 2021 mais il demeure supérieur au niveau d'autofinancement dégagé au cours des années antérieures à 2020.

Cet excédent permettra de financer 30,62 % des dépenses d'investissement proposées au titre de ce budget.

**Le montant de l'emprunt prévisionnel d'équilibre du BP 2022 est estimé à 25,59 M€, en**

<sup>3</sup> Sont exclues les recettes d'ordre correspondant à des opérations patrimoniales, les recettes financières correspondant à la prise en compte des OCLT, les mouvements financiers liés à la renégociation de la dette et les recettes relatives aux opérations sous mandat (opération d'investissement réalisée pour le compte d'un tiers et qui donne lieu à remboursement par ce tiers).

hausse de 3,44 M€ par rapport à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le BP 2021. Sa concrétisation dépendra du rythme effectif de réalisation des opérations, dans le contexte sanitaire toujours incertain.

Cette autorisation d'emprunt maximale proposée au BP n'est en pratique jamais mobilisée en intégralité. En effet, la reprise du résultat de l'exercice 2021 et la consommation de crédits de l'exercice 2022 permettront probablement lors des décisions modificatives d'ajuster le montant d'emprunt d'équilibre.

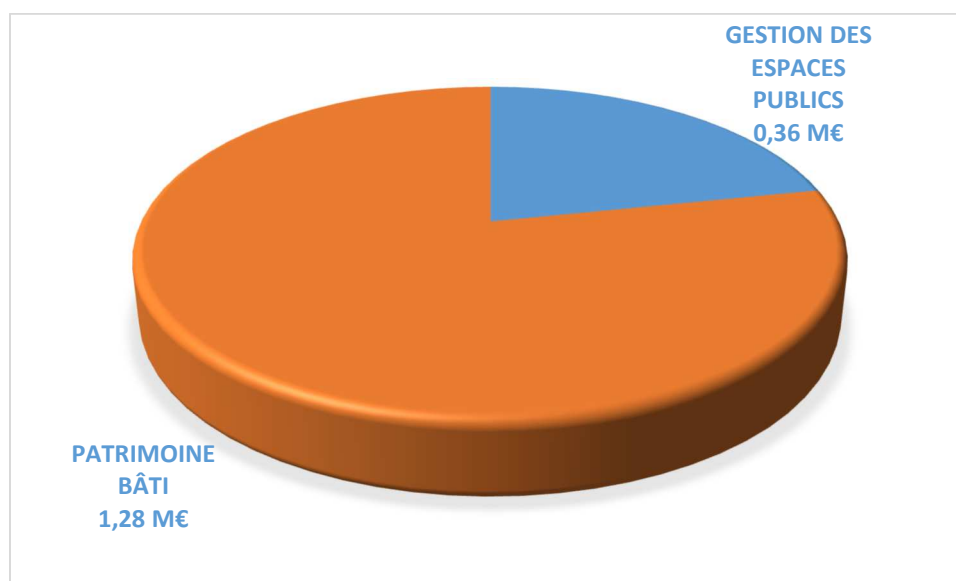
Ces recettes permettront le financement des dépenses d'investissement présentées au BP 2022 en hausse de 6,70 M€, témoignant de la volonté de la Ville de contribuer à la relance de l'investissement local, du soutien au tissu économique et de l'amélioration du cadre de vie.

*b. Présentation des recettes réelles d'investissement<sup>4</sup> par segmentation politique*

Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	1,64
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	4,43
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	0,72
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	7,23
	<b>14,02</b>

**Rouen, ville résiliente priorité à la transition social-écologique : 1,64 M€**

L'ensemble des recettes liées à la transition social-écologique sont regroupées dans les différents secteurs d'intervention présentés ci-après :



<sup>4</sup> Hors recettes liées à l'emprunt d'équilibre, à la gestion active de la dette et à son refinancement.

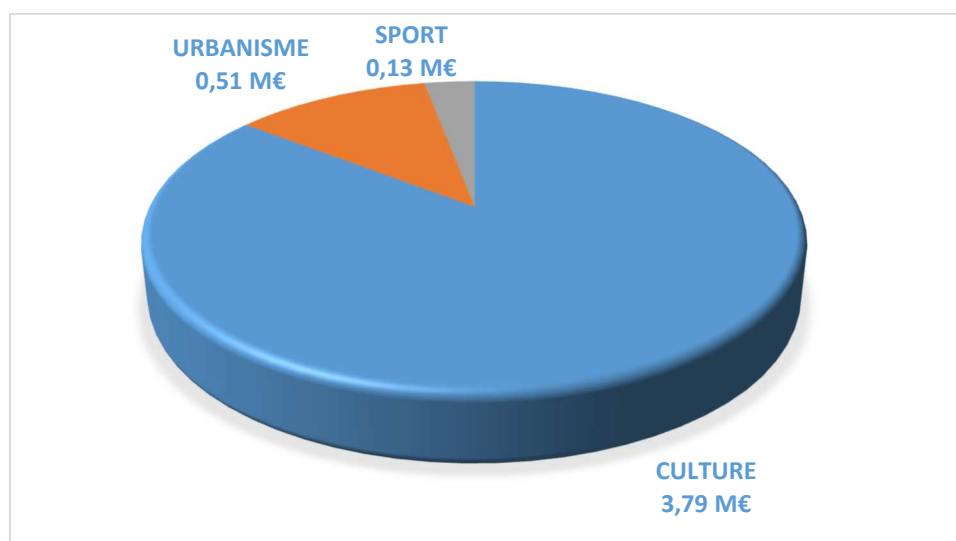
Au sein du secteur du patrimoine bâti, le produit des cessions d'actifs est estimé à 1,28 M€ et correspond aux ventes suivantes :

- Cession des droits détenus par la Ville sur le site de l'ancien siège social de France 3 pour 0,42 M€ ;
- Cession du parking des Cotonniers pour 0,35 M€ ;
- Cession rue Lecat pour 0,39 M€ ;
- Cession du bail à construction à la Grand Mare pour 0,12 M€.

Le financement inscrit au titre de la gestion des espaces publics à hauteur de 0,36 M€ concerne la subvention européenne, émergeant au FEDER, obtenue au titre des travaux d'aménagement réalisés au cœur du Jardin Saint Sever.

### **Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire : 4,43 M€**

Les recettes liées au renforcement du rayonnement de la Ville et de son attractivité, se ventilent de la façon suivante dans les différents secteurs d'intervention :



Dans le secteur de la culture, les financements des différents partenaires de la Ville au titre des travaux de restauration de l'Abbatiale Saint Ouen pourront être mobilisés à hauteur de 3,65 M€.

Le solde (0,2 M€) du financement de l'Etat concernant le plan pluriannuel de rénovation des Monuments Historiques pour la période 2019 – 2021 sera versé en 2022.

Un nouveau plan pluriannuel a été négocié pour les trois ans à venir avec les partenaires de la Ville. La collectivité sera donc à nouveau accompagnée financièrement par l'Etat et la Métropole.

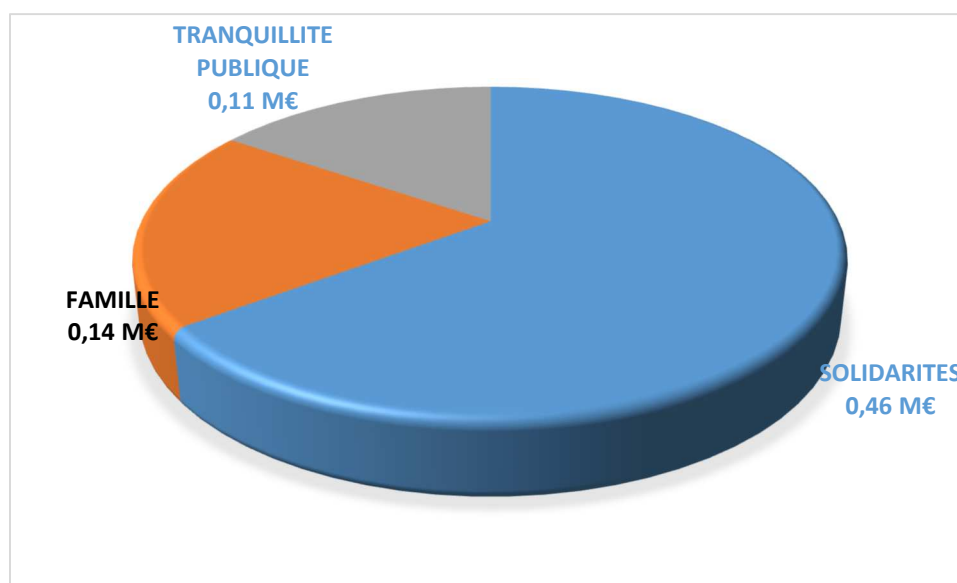
Des financements de l'Etat (par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles) sont également attendus pour les projets menés par les bibliothèques municipales.

Dans le secteur de l'urbanisme, pour les premières études et travaux réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine contractualisé par la Ville, 0,51 M€ de subventions devraient être versées au cours de l'année 2022.

Concernant le sport, les recettes prévues au budget 2022 correspondent à la refacturation des travaux réalisés par les services de la Ville à la patinoire de l'île Lacroix à la Métropole, propriétaire de cet équipement.

### **Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 0,72 M€**

L'ensemble des recettes liées à la solidarité se ventilent dans les secteurs d'intervention suivants :



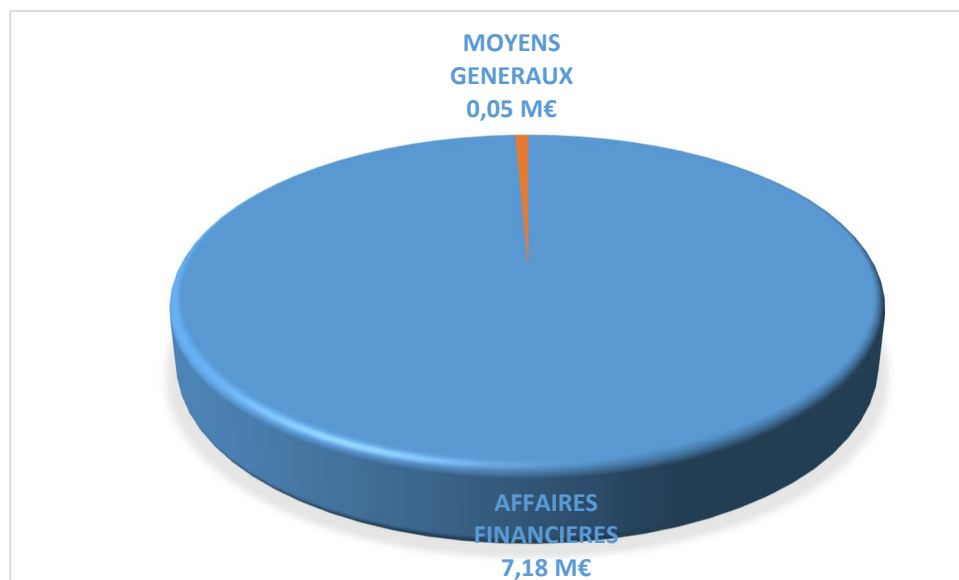
Les recettes inscrites au titre du secteur des solidarités correspondent aux prévisions du remboursement par le CCAS des travaux réalisés sur son patrimoine et des dépenses informatiques (infrastructures, équipements...) effectuées pour son compte par les services municipaux.

Concernant les recettes du secteur famille, l'achèvement des travaux de restructuration et d'aménagement de l'école Pouchet Graindor en 2020 permettra de percevoir en 2022 le solde de la subvention (142 K€) accordée par la Région dans le cadre de son appel à projets pour le renforcement de l'attractivité des centres des villes reconstruites.

Des subventions seront également versées à la Ville par l'Etat dans le cadre du financement des dépenses d'équipement de vidéo-protection engagées en 2021.

## **Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers : 7,23 M€**

Les recettes enregistrées au sein de la politique « moderniser les fonctions support » se répartissent de la façon suivante :



Au-delà du montant de l'emprunt d'équilibre, les recettes inscrites au sein du secteur des Affaires financières se composent :

- De l'estimation du montant du FCTVA à hauteur de 4,10 M€, au vu du volume des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2021 ;
- De l'inscription, conformément aux accords conclus entre la Ville et la Métropole, au remboursement par cette dernière de la part des emprunts liée au transfert de la compétence voirie, pour la somme de 576 K€ ;
- De la perception, pour un montant de 2,5 M€ du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL) mis en place par la Métropole en 2021 qui permettra d'accompagner la Ville dans ses différents projets d'investissement, tout au cours du mandat.

Dans le cadre du dispositif « France Relance », une subvention de 50 K€ sera perçue par la Ville pour la mise en place d'un parcours « cyber-sécurité ».

## **2. Des dépenses réelles d'investissement 2022 au service des nouvelles ambitions municipales**

Dans les développements ci-dessous, une première partie sera consacrée à la description technique des autorisations de programme et crédits de paiement annuels puis le détail des projets de mandat sera abordé dans un second temps.

a. Les crédits pluriannuels

La Ville de Rouen a fait le choix de recourir à la procédure de gestion par autorisations de programme (AP) de ses dépenses d'immobilisations, d'acquisition d'équipements ou encore des subventions versées à des tiers.

Cette modalité de gestion permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle permet également d'engager comptablement (les autorisations de programme représentant la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements) l'intégralité des crédits nécessaires à la réalisation des projets concernés.

Deux types d'autorisations de programme ont été définis pour le budget de la Ville :

- Les AP de projet correspondent à des projets d'envergure, dont la réalisation peut s'échelonner sur plusieurs exercices, voire la durée d'un mandat municipal. Ces AP permettent de retracer le coût global du projet financé ;
- Les AP récurrentes correspondent aux politiques municipales d'intervention récurrentes dont la réalisation s'échelonne sur au moins deux exercices.

Voici ci-après les autorisations de programme ouvertes au titre du budget 2022 :

- Autorisations de programme « projet » :

		Montant voté	Montant BP 22	TOTAL montant AP
<b>Pol. Sect.</b>	<b>ROUEN VILLE RESILIENTE, PRIORITE A LA TRANSITION SOCIAL-ECOLOGIQUE</b>			
<b>Secteur</b>	RENATURATION ET VEGETALISATION			
<b>Programme</b>	P014 - PARC NATUREL URBAIN REPAINVILLE			
AP/EPCP	P014E06 - REPAINVILLE	931 017,00 €	996 902,80 €	1 927 919,80 €
<b>Programme</b>	P067 - ECOLE ET EDUCATION			
AP/EPCP	P067E35 - RENATURATION COURS ECOLES	0,00 €	12 029 340,00 €	12 029 340,00 €
<b>Programme</b>	P097 - SECURITE MAINTENANCE BATIMENTS MUNICIPAUX			
AP/EPCP	P097E21 - ARCHIVES CENTRE DELBO	1 600 000,00 €	700 000,00 €	2 300 000,00 €
<b>Pol. Sect.</b>	<b>ROUEN VILLE RAYONNANTE, RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET AMELIORER LE CADRE DE VIE DU TERRITOIRE</b>			
<b>Secteur</b>	CULTURE			
<b>Programme</b>	P044 - AMENAGEMENTS PATRIMOINE CULTUREL			
AP/EPCP	P044E17 - REFECTION DU CONSERVATOIRE	4 750 000,00 €	5 431 247,55 €	10 181 247,55 €
AP/EPCP	P044E14 - PLAN DE RENOVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE	3 017 720,25 €	1 200 000,00 €	4 217 720,25 €
AP/EPCP	P044E22 - ABBATIALE SAINT OUEN TRAVAUX	24 000 000,00 €	0,00 €	24 000 000,00 €
<b>Programme</b>	P048 – BIBLIOTHEQUES			
AP/EPCP	P048E24 - BIBLIOTHEQUE SUR L'EAU	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €



Secteur	URBANISME			
Programme	P003 - NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
AP/EPCP	P003E02 - NPNRU	1 820 915,00 €	2 524 753,42 €	4 345 668,42 €
Secteur	SPORT			
Programme	P055 - SECURITE MAINTENANCE TERRAINS DE SPORT			
AP/EPCP	P055E10 - TERRAINS SYNTHETIQUES ET PISTE ATHLETISME LEMIRE	5 351 464,00 €	0,00 €	5 351 464,00 €
Programme	P056 - REMISE A NIVEAU EQUIPEMENTS SPORTIFS			
AP/EPCP	P056E16 - REFECTION COMPLEXE PETITE BOUVERIE	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
AP/EPCP	P056E17 - PISCINE BOULINGRIN RENOVATION ENERGETIQUE	5 670 000,00 €	0,00 €	5 670 000,00 €
AP/EPCP	P056E27 - PISCINE BOISSIERE	0,00 €	4 150 000,00 €	4 150 000,00 €
Pol. Sect.	ROUEN VILLE SOLIDAIRE, DE LA PETITE ENFANCE AU GRAND AGE			
Secteur	FAMILLE			
Programme	P067 - ECOLE ET EDUCATION			
AP/EPCP	P067E15 - AMENAGEMENTS POUCHET/GRAINDOR	1 140 000,00 €	90 563,33 €	1 230 563,33 €
AP/EPCP	P067E25 - ECOLE HAMEAU DES BROUETTES	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
AP/EPCP	P067E30 - ECOLE NUMERIQUE	0,00 €	2 679 000,00 €	2 679 000,00 €
AP/EPCP	P067E32 - CREATION ECOLE RIVE GAUCHE	0,00 €	13 660 000,00 €	13 660 000,00 €
AP/EPCP	P066E18 – CRECHE EXPLORATEURS	0,00 €	150.000,00 €	150.000,00 €
AP/EPCP	P067E33 - ECOLE CARTIER/DUBOCCAGE	0,00 €	3 120 000,00 €	3 120 000,00 €
AP/EPCP	P067E34 - HONORE DE BALZAC	0,00 €	1 850 000,00 €	1 850 000,00 €

- Autorisations de programme « récurrentes » :

➤ Rouen, ville résiliente, priorité à la transition social-écologique :

politique	secteur	programme	AP 2022
Rouen, ville résiliente, priorité à la transition social - écologique	Renaturation et végétalisation	P010 - Propreté urbaine	252 798,00 €
		P011 - Nature en ville et paysages	3 647 239,00 €
		P012 - Exploitation sites et espaces publics	547 500,00 €
		P013 - Transition écologique	670 000,00 €
		P014 - Parc naturel Urbain de Repainville	7 000,00 €
		P015 - Mécanisation espaces publics	1 575 000,00 €
	P041 - Cimetières	283 879,00 €	
	Rénovation thermique	P094 - Economies d'énergie	6 785 000,00 €
		P097 - Sécurité maintenance bâtiments municipaux	3 187 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>16 955 416,00 €</b>

- Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire :

Politique	secteur	programme	AP 2022
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	Culture	P044 - Aménagement patrimoine culturel	1 331 920,00 €
		P047 - Plan de restauration et valorisation patrimoine	685 000,00 €
		P048 - Bibliothèques	201 809,00 €
		P049 - Conservatoire	50 000,00 €
	Urbanisme	P004 - Soutien au logement	551 114,00 €
		P005 - Acquisitions foncières et immobilières	1 550 000,00 €
		P006 - Pré-aménagement et aménagement urbain	204 000,00 €
		P007 - Urbanisme des territoires	248 000,00 €
		P008 - Bâtiments en péril	180 000,00 €
		P009 - Concessions Publiques d'Aménagement	4 100 000,00 €
	Manifestations publiques	P021 - Festivités et manifestations	129 857,00 €
	Sport	P055 - Sécurité - maintenance terrains de sport	500 000,00 €
		P056 - Remise à niveau équipements sportifs	956 750,00 €
P058 - Fonctionnement et soutien à l'attractivité sportive		307 364,00 €	
<b>TOTAL</b>			<b>10 995 814,00 €</b>

- Rouen, ville solidaire, de la petite enfance au grand âge :

politique	secteur	programme	AP 2022
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	Famille	P066 - Petite enfance	172 000,00 €
		P067 - Education école et animation	1 636 401,00 €
		P068 - Restauration collective	170 000,00 €
	Solidarités	P060 - Sécurité maintenance RPA et équipements cohésion sociale	337 000,00 €
		P061 - Accessibilité des ERP	3 087 000,00 €
		P062 - Politique sociale	10 000,00 €
	Relation citoyenne	P041 - Cimetières	400 000,00 €
		P042 - Etat civil	20 000,00 €
	Tranquillité publique	P064 - Tranquillité publique	609 000,00 €
	Vie et initiatives associatives	P022 - Maisons de quartier	371 000,00 €
	Démocratie - vie participative	P053 - Conseils de quartier et budget participatif	428 000,00 €
		P054 - Gestion urbaine de proximité - entretien espaces publics	100 000,00 €
	<b>TOTAL</b>		

➤ Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers :

politique	secteur	programme	AP 2022
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	Moyens généraux	P086 - Gestion des systèmes d'information	3 101 200,00 €
		P083 - Moyens généraux	1 461 900,00 €
		P081 - Rouen employeur responsable et attractif	80 000,00 €
	Relations institutionnelles	P102 - Fonctionnement municipalité	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 644 600,00 €</b>

b. Les crédits de paiement 2022

La ventilation des dépenses d'investissement par grandes catégories de dépenses (hors mouvements budgétaires équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement) <sup>5</sup> est la suivante :

	BP 2022
Remboursement en capital de la dette	14.812.800,00 €
Subventions versées	2.462.557,00 €
Dépenses d'intervention (travaux, équipements)	38 959 817,00
<b>TOTAL</b>	<b>56 235 174,00</b>

Elles sont réparties de la façon suivante entre les quatre ambitions développées par la nouvelle municipalité :

Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	15,03
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	17,40
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	6,73
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	17,17
	<b>56,24</b>

Hors remboursement en capital de la dette, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 41,42 M€ au budget primitif 2022.

M€	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Dépenses réelles investissement hors dette et hors mouvements neutres	25,02	27,05	34,86	41,42
Evolution en %		8,11%	28,87%	18,82%

<sup>5</sup> Sont exclues des dépenses d'investissement : les dépenses financières correspondant à la prise en compte des OCLT, les opérations de renégociation de la dette et les dépenses relatives aux opérations sous mandat

Elles connaissent une forte progression par rapport au BP 2021, soit + 18,8 %, représentant 6,56 M€ de crédits d'investissement complémentaires inscrits dès le budget primitif.

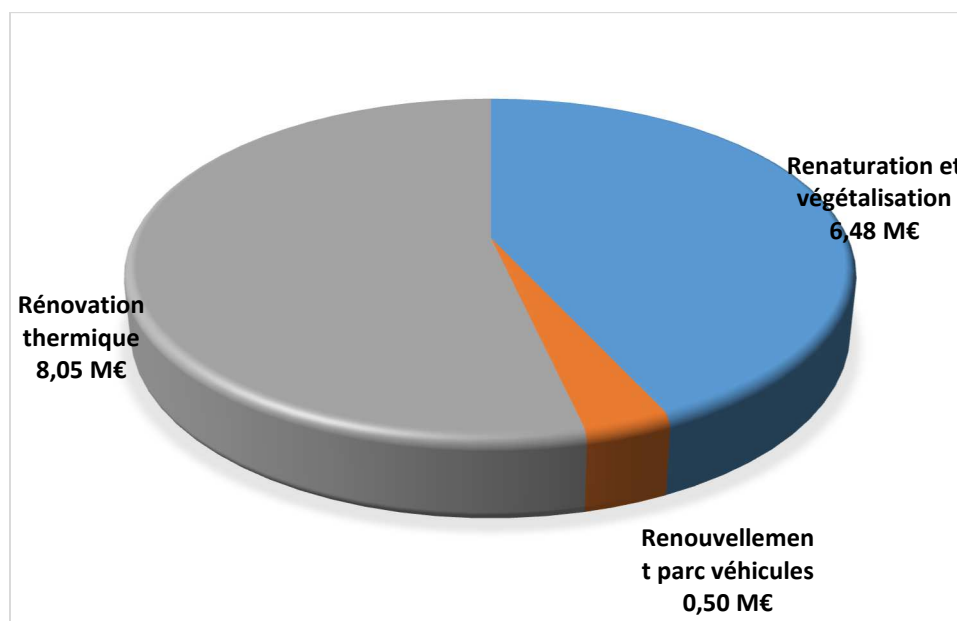
### **Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique : 15,03 M€**

*NB : il s'agit bien ici de dépenses réelles d'investissement. Les dépenses de fonctionnement ont été traitées en amont dans le document budgétaire.*

L'objectif prioritaire du mandat vise à faire de Rouen une capitale de la transition écologique.

Pour ce faire, un vaste programme de renaturation de la Ville a été lancé dès 2021 afin de reconstituer des îlots de fraîcheur et de biodiversité.

De plus, la Ville a engagé un plan massif dans la rénovation thermique des bâtiments municipaux et renouvelle son parc de véhicules et d'engins mécanisés dans le respect des normes environnementales.



- **Renaturation et végétalisation de la Ville : 6,48 M€**

- La déclinaison du plan de renaturation de la Ville se poursuivra autour des axes suivants, outre les interventions de la Métropole sur la voirie sur des projets structurants :
  - o Aménagement des squares et jardins pour près de 1,18 M€ ;
  - o Végétalisation des cimetières pour 0,3 M€ ;
  - o Plan ombrage et végétalisation en Ville : 0,41 M€ de crédits y seront consacrés en 2022, notamment pour créer des forêts urbaines et lutter contre les îlots de chaleur ;
  - o Déminéralisation des cours d'écoles et des crèches : 11 nouvelles cours d'écoles (4 élémentaires, 5 maternelles et 2 crèches seront transformées en 2022. 2 M€ de crédits y seront consacrés.

- Les jardins urbains partagés poursuivront leur développement : 0,21 M€ sont prévus à cet effet ;
- Le renforcement de la propreté de la Ville s'effectuera grâce à l'acquisition de nouveaux véhicules de propreté. 0,5 M€ sont inscrits pour ces acquisitions.
- De nouvelles corbeilles de tri et des bacs solaires seront installés.
- Un budget de 140 K€ sera dédié à la protection de la biodiversité avec la constitution d'un fonds de connaissance et le financement d'études avant travaux.
- 0,5 M€ de crédits sont destinés à la poursuite des travaux sur le site de Repainville avec la construction d'un mur végétalisé dont le but est d'atténuer le bruit de la circulation avoisinante et mieux isoler ce site naturel de son environnement urbain.
- 40 K€ de crédits permettront de développer le plan de déplacement des employés par l'acquisition notamment de vélos électriques.

- **Rénovation thermique : 8,05 M€**

La mise en œuvre concrète du plan de transition adopté par la Ville le 30 juin 2021 se traduit dès le budget primitif 2022 de la façon suivante :

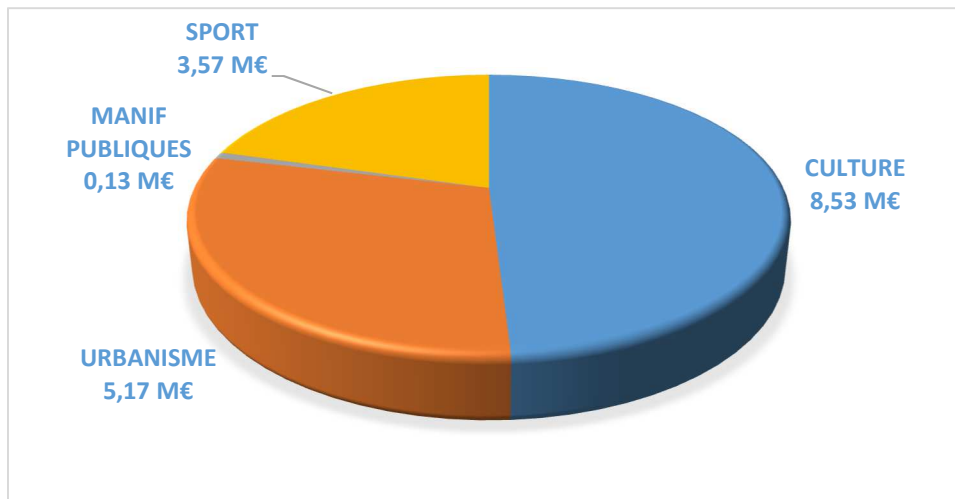
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et réalisation de la transition énergétique au travers de la rénovation énergétique de bâtiments communaux pour un montant global de 6 M€. Parmi les rénovations d'envergure figurera la rénovation de la Résidence pour Personnes Âgées Bonvoisin (2,4 M€), la poursuite du changement de la couverture de l'école des Sapins (0,8 M€), le remplacement des menuiseries des écoles Pasteur, Balzac et Pape Carpentier (pour un montant total de 1,94 M€) ;
- Entretien et remise en état du patrimoine bâti communal pour 2,05 M€.

### **Rouen ville créative et rayonnante : 17,40 M€**

L'objectif municipal est de faire de Rouen un territoire qui innove, entreprend et favorise l'implication de toutes les forces vives de la cité.

L'enjeu est également de développer la culture partout, pour toutes et tous mais également de favoriser le bien-être par le sport.

Enfin, un vaste programme de rénovation de son patrimoine culturel a été engagé notamment avec la réhabilitation de l'abbatiale Saint Ouen.



- **Culture : 8,53 M€** de crédits d'investissement sont prévus en 2022 et seront consacrés aux projets suivants :
  - En matière de patrimoine culturel, la poursuite du chantier prestigieux de l'abbatiale Saint Ouen, et particulièrement la restauration de la rosace du transept sud mobilisera **5,5 M€** de crédits ;
  - Après l'achèvement d'une première phase sur la période 2019 – 2021, un nouveau plan triennal de rénovation du patrimoine historique est acté, avec un budget d'1M€ par an dès 2022, grâce aux soutiens de nos partenaires précités page 27. Les travaux récurrents de maintenance des monuments historiques se voient en outre dotés d'un budget de 0,32 M€ ;
  - A la restauration des orgues avec l'inscription de 15 K€ de crédits d'études et 50 K€ de travaux en 2022 ;
  - A la maintenance et aux travaux de sécurité dans les bibliothèques, les autres monuments culturels ainsi que les bâtiments culturels pour 1,11 M€ (dont 0,17 M€ pour la dernière tranche de travaux de l'Expotec) ;
  - Au renforcement de l'accessibilité des bibliothèques par le biais notamment de l'installation de boîtes pour le retour des documents (88,5 K€) ;
  - Le projet de réfection complète du Conservatoire à Rayonnement Régional (pour mémoire, une AP de 4,75 M€ a été votée au budget 2021) se verra consacrer 100 K€ de crédits d'études ;
  - Au remplacement d'instruments de musique (pianos) au sein du Conservatoire pour 50 K€ ;

Enfin, le programme de création artistique, permettant d'allier de manière innovante « nature et culture » se verra, en 2022, doté d'une enveloppe de 150 K€ pour l'acquisition d'œuvres d'art destinées à embellir l'espace public qui accueillera de nombreux projets (street art..).

- **Sport : 3,57 M€** de crédits d'investissement seront consacrés aux infrastructures sportives en 2022 pour favoriser la pratique sportive en la mettant à la portée de tous.

D'ambitieux travaux de rénovation des équipements sportifs seront amorcés cette année, notamment dans les piscines, avec 0,5 M€ consacrés au bassin extérieur de la piscine Boissière et 0,1 M€ pour la piscine du Boulingrin.

Les travaux de couverture du complexe sportif de la Petite Bouverie mobiliseront 1 M€ de crédits de paiement.

La réfection de la piste d'athlétisme du stade Lemire pendra fin en 2022 (0,22 M€).

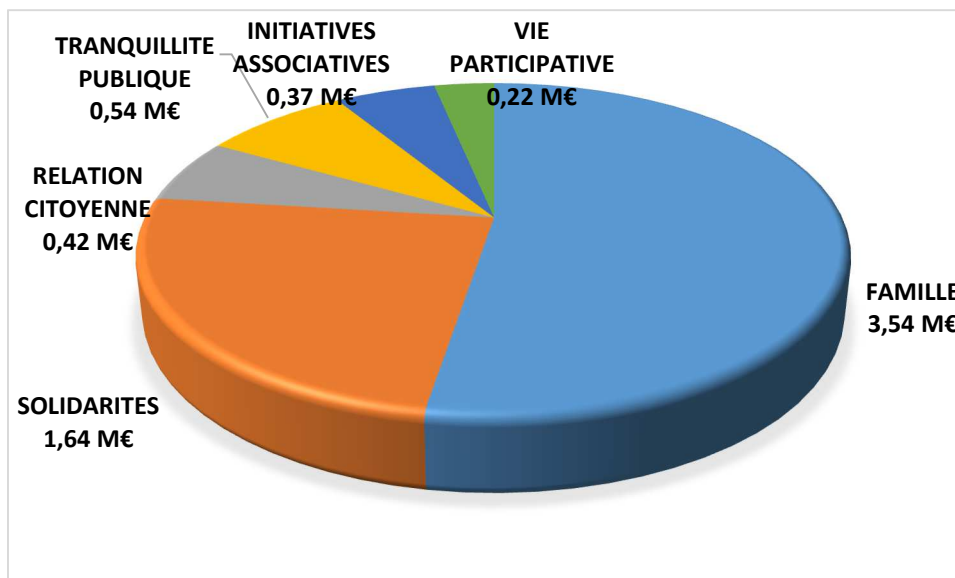
Des travaux de rénovation des terrains de sport seront entrepris. Il est ainsi prévu de rénover le terrain de base-ball de Saint Exupéry (0,3 M€) et le terrain de tennis en terre battue du complexe sportif de la Petite Bouverie (0,09 M€).

1 M€ de crédits seront consacrés à la maintenance et l'aménagement des équipements sportifs, dont 0,48 M€ pour la « maintenance récurrente » et 0,24 M€ pour la maintenance des équipements de chauffage.

- **Urbanisme : 5,17 M€** de crédits sont inscrits au BP 2022 pour favoriser le renouvellement de la ville sur elle-même. Ils seront consacrés :
  - A l'avancée du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : 2,15 M€ de crédits sont inscrits au BP 2022, pour la réalisation d'études de programmation et le démarrage de travaux tels que la démolition de l'ancienne piscine Salomon.
  - A la participation d'équilibre d'un montant d'1,8 M€ à verser à l'EPF Normandie pour la CPA Luciline.
  - A l'acquisition de parcelles pour permettre la poursuite de l'aménagement des quartiers du secteur Ouest, de la Luciline, de l'avenue de Caen ou encore du quartier Grammont. 0,55 M€ sont prévus à cet effet.
  - Aux travaux à réaliser sur les bâtiments en péril (130 K€), au règlement d'études d'aménagement urbain réalisées pour certains quartiers de la Ville (228 K€) ou encore des diagnostics plomb et amiante (29 K€).
- **Manifestations publiques : 0,13 M€**
  - **50 K€** de crédits récurrents d'investissement sont proposés au BP 2022 pour permettre le renouvellement d'équipements et matériels indispensables à l'organisation des différentes manifestations se tenant sur le territoire de la Ville (barrières, sonorisation, estrades, podiums...).
  - **45 K€** de crédits permettront l'acquisition de 5 chalets neufs afin de répondre aux nombreuses sollicitations et manifestations nouvelles nécessitant leur installation : Fête du Fleuve, marché des créateurs, marché des restaurateurs, marché des bouquinistes...
  - Le renouvellement complet, prévu en 4 ans, d'éléments tels que des tables/chaises/bancs/armoires électriques/tentes/barrières...) est également initié (**35 K€** en 2022) pour doter la collectivité d'équipements de qualité.

### **Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 6,73 M€**

Afin de co-construire une ville solidaire dans laquelle chacun trouve sa place, l'accent sera mis sur les conditions d'accueil des plus jeunes dans les équipements municipaux, en favorisant notamment l'accessibilité des locaux.



- **Famille : 3,54 M€** de crédits d'investissement sont programmés en 2022 pour les infrastructures dédiées à la famille.

Dans le cadre de l'ensemble des actions visant à faire de Rouen une ville à hauteur d'enfants, les efforts de construction, rénovation et adaptation se poursuivront dans les écoles de la commune.

Devant l'accroissement du besoin d'accueil d'élèves sur la rive gauche de la Ville, des études pour la création d'une nouvelle école sur cette rive seront engagées (60 K€). Des études de reconfiguration de l'école Hameau des Brouettes sont également envisagées (100 K€).

Les études d'extension du réfectoire, des locaux périscolaires et l'aménagement des sanitaires des écoles Cartier – Dubocage (programme global de travaux estimé à 3,12 M€) démarreront également. 120 K€ sont prévus en 2022.

L'agrandissement de l'école Balzac dont le programme de travaux est estimé à 1,85 M€ (création de 4 classes) débutera en 2022. 0,85 M€ de crédits sont inscrits dès cette année.

Concernant les usages du numérique à l'école, un plan « Ecole numérique et continuité pédagogique », co-construit initialement avec l'Education Nationale a été défini.

D'un montant global de 2,68 M€ (création d'une AP projet de ce montant), ce plan permettra sur la période 2022 – 2026 l'acquisition d'équipements informatiques et le renouvellement continu du parc (serveurs, PC, tablettes, écrans VPI...), des licences informatiques et les câblages.

Les travaux récurrents de maintenance et de sécurité dans les écoles et les centres de loisirs se voient attribuer une enveloppe de crédits d'1 M€ pour 2022.

247 K€ seront consacrés à l'achat de mobiliers, matériels électroménager et matériel pédagogique pour les classes et les locaux péri et extra-scolaires.

Enfin, 0,15 M€ de crédits sont prévus au titre des équipements de la restauration collective, notamment pour le remplacement du mobilier des restaurants scolaires et l'acquisition de



nouveaux équipements (tables de collecte des déchets dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire).

Petite enfance : 0,15 M€ de crédits seront consacrés aux travaux de maintenance et sécurité des bâtiments dédiés à la petite enfance, 35 K€ à l'acquisition de mobiliers, d'équipements électro-ménagers et matériel de puériculture. 0,15 M€ de crédits seront fléchés pour les travaux d'extension de la crèche des Explorateurs. En 2022, ce sont 0,4 M€ de crédits de paiement qui sont prévus pour l'Ecole numérique.

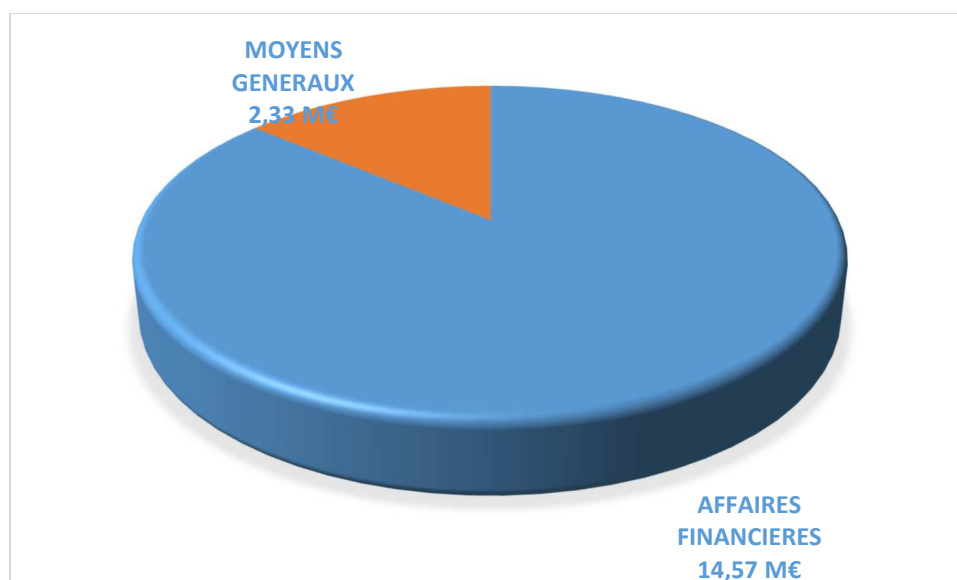
- **Solidarités : 1,64 M€** seront consacrés à cette thématique en 2022 afin de rendre la ville plus inclusive.
- Accessibilité : 0,80 M€ de crédits inscrits au BP 2022 permettront la poursuite de travaux de mise en accessibilité de certains groupes scolaires (ascenseurs des écoles Bimorel et Rameau) et d'équipements sportifs tels que prévu initialement dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée adopté par la Ville en 2016.
- Sécurité – maintenance des résidences autonomie et des équipements de cohésion sociale : 0,81 M€ y seront consacrés. Parmi ces crédits, 0,46 M€ correspondent à des travaux réalisés sur le patrimoine immobilier du CCAS (0,2 M€) et à la programmation des opérations informatiques (infrastructures, renouvellement matériel, migration de solutions informatiques) et lui seront donc refacturés.
- **Tranquillité publique : 0,54 M€** de crédits d'investissement inscrits au BP 2022 seront consacrés au développement du système de vidéo-protection avec la mise en place d'installations pérennes dans les quartiers Saint-Sever, Grammont, ainsi que sur les Quais Bas Rive Gauche et le renforcement du maillage au sein du quartier des Hauts de Rouen.

Des crédits sont également prévus pour équiper la brigade de nuit.

- **Relation citoyenne : 0,42 M€** de crédits seront consacrés pour une grande part (0,4 M€) à la reprise de concessions et de columbariums. 20 K€ seront utilisés pour l'acquisition de petit matériel dans le cadre de l'organisation des élections municipales.
- **Vie et initiatives associatives pour soutenir le dynamisme du lien social : 0,37 M€** de crédits d'investissement sont prévus au BP 2022, consacrés à la sécurité-maintenance et à l'aménagement des maisons de quartier et des bâtiments à vocation socio-culturelle et à destination de la jeunesse.
- **Démocratie et vie participative : 0,22 M€** de crédits de paiement inscrits au BP 2022 dans le but de favoriser une démocratie permanente:
  - Renforcer la démarche de gestion urbaine de proximité engagée sur différents quartiers : 75 K€ y seront consacrés en 2022 ;
  - Achever les projets retenus dans le cadre du budget participatif citoyen : 91 K€ permettront notamment la finalisation des Oasis urbaines ;
  - Affiner le projet d'atelier de quartier mobile avec une première enveloppe financière de 50 K€.

**Moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers : 17,17 M€**

La modernisation des fonctions support a pour objectif de simplifier et optimiser la gestion de nos moyens afin de rendre un service de qualité à nos usagers. Pour cela, toutes les directions de la Ville se mobilisent pour améliorer et rationaliser leur activité.



- **Affaires financières : 14,57 M€** de crédits inscrits au BP 2022 et qui sont constitués :
  - Du remboursement en capital de la dette pour 14,20 M€.

Concernant la gestion de la dette, pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, la Ville a poursuivi en 2021 son désendettement, instauré en 2015 (- 57,28 M€ sur la période 2014 – 2021).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Emprunt d'équilibre</b>	20,98 M€	12,50 M€	15,76 M€	7,07 M€	6 M€	6,06 M€	5 M€	8,5 M€

Le montant global emprunté au cours de l'année 2021 est de 8,5 M€.

Le faible niveau de recours à l'emprunt pour l'année 2021 permettra de réduire l'encours de dette de la ville de 8,19 M€, qui devrait s'établir au 31 décembre 2021 à 135,79 M€.

L'emprunt d'équilibre pour le budget primitif 2022 s'élève à 25.594.262,00 €.

Le remboursement en capital de la dette pour l'exercice étant estimé à 15,24 M€ (opérations réelles et ordre comprises), l'évolution de l'endettement au budget primitif devrait s'élever à + 10,36 M€.

Avec un niveau d'épargne brute prévisionnel de 17,22 M€, le ratio prévisionnel de désendettement pour le budget principal s'établit à 8,49 ans.

- Du versement de l'attribution de compensation en investissement versée à la Métropole à hauteur de 371 K€ prenant en compte les transferts d'équipements intervenus en 2018.
- **Moyens généraux : 2,61 M€** de crédits d'investissement inscrits au BP 2022 pour :
  - La gestion des systèmes d'information : 1,38 M€ destinés à hauteur de 0,43 M€ au financement des nouveaux projets techniques et fonctionnels.  
Parmi les projets à lancer figurent le parcours Cyber-sécurité, la démarche numérique responsable, la supervision des bâtiments et des accès, la gestion des arrêtés de voirie. D'autres projets, démarrés en 2021, se poursuivront en 2022 comme le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion des temps, l'évolution du système informatique des piscines, l'extension de la solution wi-fi ou encore l'acquisition d'un logiciel d'évaluation de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires.  
0,95 M€ de crédits permettront le financement des dépenses récurrentes permettant de maintenir un parc matériel et logiciel opérationnel.
  - Flotte de véhicules et mobilier : 1,15 M€ consacrés à hauteur de 1 M€ au renouvellement du parc automobile de la Ville, les véhicules utilitaires nouvellement acquis devant répondre aux normes permettant de circuler dans la zone à faible émission instaurée au cours de l'été 2021 dans l'agglomération. Le mobilier le nécessitant pourra également être remplacé à hauteur de 0,11 M€.
  - Equipements d'adaptation des conditions de travail : 80 K€ de crédits permettront d'adapter les mobiliers et les équipements informatiques, dans le cadre de la politique d'amélioration des conditions de travail des agents, poursuivie par la Ville.

\*  
\* \* \*

Ce budget consacre des moyens très ambitieux à la mise en œuvre de ses priorités politiques tout en s'adaptant au contexte de crise sanitaire afin de rester attentif aux besoins des acteurs économiques du territoire et de tous les usagers, notamment les plus fragiles. Il permet également de soutenir la dynamique d'animation et d'embellissement du territoire. Il reflète la transition démocratique opérée avec les initiatives inventives de concertation de la population.

Il traduit un effort sans précédent en investissement aux politiques de transition social-écologique afin de transformer durablement la ville et contribuer, à son échelle, à inventer des solutions pour prévenir et s'adapter aux effets du changement climatique.